



Congrès passion en Avignon



Les actions filière jeunes de la FFE

16

Printemps Style & Equitation

22

Les Rozier de père en fils

26

■ Formateurs ATE & AAE



Le séminaire des formateurs ATE et AAE a lieu au Parc équestre fédéral de Lamotte les 27 et 28 mars.

Au programme : séances plénières, tables rondes et ateliers pratiques sur le terrain autour de la pédagogie, du développement des formations et de l'évolution des règlements. Renseignements et inscriptions sur www.ffe.com/metiers.

■ Sortez les attelages !



Participez à la 14^e édition de la *Journée Nationale de l'Attelage de Loisir* le dimanche 16 avril. Célébrez l'attelage lors d'une journée conviviale et familiale.

L'attelage offre un moyen unique de se fondre dans la nature et de découvrir des espaces naturels préservés, sans bruit de moteur, au rythme du pas ou du trot du cheval. Rendez-vous sur : www.ffe.com/tourisme/Evenements.

■ Tous au Hunter !



Le Parc équestre fédéral met à l'honneur le hunter du 18 au 23 avril pour le *Printemps Style & Equitation* !

Formez-vous lors des stages le matin et préparez l'après-midi votre saison de compétition dans les épreuves du niveau Club 2 aux niveaux Amateur et Pro. Plus de renseignements sur www.ffe.com/circuit/Autres-Evenements/Printemps-Style-Equitation.

■ Poney Ecole



Poney Ecole reprend en mars jusqu'en juillet.

Accueillez une classe pour une séance de découverte. Profitez des retombées de l'opération pour améliorer votre notoriété et dynamiser le recrutement de nouveaux cavaliers.

Rendez-vous sur www.poneyecole.ffe.com pour vous mettre en relation avec les écoles proches de chez vous.

■ Equitation pour tous



Touchez de nouveaux cavaliers avec l'opération *Equitation pour Tous*.

Profitez de ce produit d'appel au taux de recrutement élevé : en moyenne, 1/3 des participants deviennent des cavaliers réguliers.

Modulable, le produit *Equitation Pour Tous* peut être proposé pendant des moments plus creux de votre planning. Inscriptions sur www.equitationpourtous.ffe.com.

■ DUC 2^e Session



L'inscription des compétitions au calendrier est réalisée par la saisie des Déclarations Uniques de Compétitions, DUC.

Du 1^{er} avril au 15 mai, saisissez vos DUC non encore enregistrées des concours qui se tiendront du 1^{er} juillet au 31 décembre. Validation des CRE du 16 au 31 mai.

Vous pouvez compléter votre programme en précisant les informations de votre concours. www.ffe.com/toutsavoir.

SOMMAIRE

Vie équestre

L'essentiel de vos rendez-vous	4
L'édito de Jean-Pierre Blache	5
Les nouvelles délégations de la FFE	6
Annnonce de l'AG modificative des statuts	7
Jean-Claude Savournin et Maurice Galle à l'honneur	10
On en parle au club-house	38
Surfer et sortir	39

Clubs

LeMemoClub	2
Le Congrès FFE des spectacles équestres Club	8
Les résultats de l'enquête sur la rentrée	12
Nouvelle édition de Pony Ecole	13
Vos produits sur la nouvelle plate-forme web FFE	14
Pourquoi pas l'écurie active ?	15

Formation

Encadrer les spectacles équestres Club	11
La VAE, Validation des Acquis de l'Expérience	18
Séminaire formateurs AAE & ATE	18

Tourisme

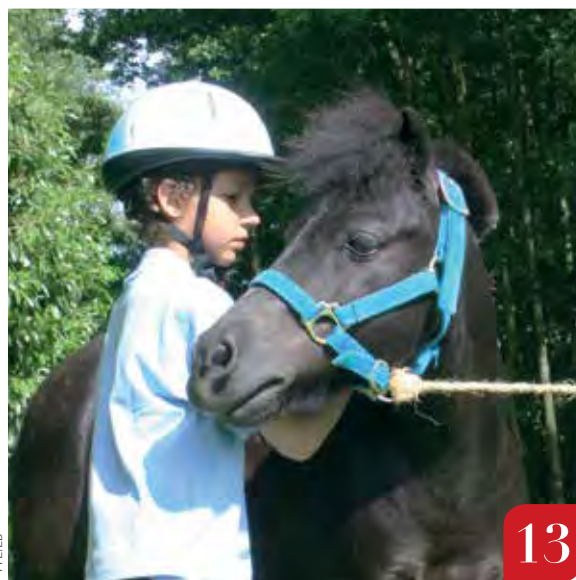
Journée Nationale de l'Attelage de Loisir	19
Votre itinéraire pour l'Equirando 2017	20
Semaine Européenne du Développement Durable	21
Trophée FFE Développement Durable	21

Sport

Les actions filière jeunes de la FFE	16
Printemps Style & Equitation	22
Nouveautés et calendrier Grand National 2017	23
Tour d'honneur des équipes de France	24
Le Jumping de Bordeaux en photos	25
Les Rozier de père en fils	26

Références

Publications disciplinaires	28
Nouveaux adhérents de janvier 2017	35



© FFE/EB

13



©CNTE/Laurent Fabry photographie

19



©FFE/PSV

25

LAREF - Mensuel officiel de la Fédération Française d'Equitation

Parc Equestre 41 600 LAMOTTE - Tel : 02 54 94 46 00 - laref@ffe.com ■ RÉDACTRICE EN CHEF : Danielle Lambert ■ PUBLICITE : publications@ffe.com - 02 54 94 46 71
■ ICONOGRAPHIE : Elodie Brunaud ■ PHOTO COUVERTURE : Cheval Passion/J.Rey ■ ONT PARTICIPÉ À CE NUMÉRO : FFE Club, FFE Communication, FFE Compétition, FFE DTN / Martin Denisot / Claude Lanchais / Bernard Muret, FFE Formation, FFE Ressources, FFE Tourisme, Daniel Koroloff ■ ABONNEMENT : 1 an : 50 € - 1 an adhérent : 25 € - Chèque à l'ordre de FFE ■ MAQUETTE : Charte Graphique : FFE - Mise en page : FFE / Karen Crochet ■ IMPRESSION : Imprimerie de Champagne - Z.I. Les Franchises - 52200 Langres ■ COMMISSION PARITAIRE : 0920 G 8036 ■ ISSN : 2115-4686 ■ TIRAGE : 5 100 exemplaires ■ DEPOT LEGAL : À la date indiquée sur la couverture ■ EDITEUR : Fédération Française d'Equitation - Association loi 1901 - Président Serge Lecomte - Siège social : Parc Equestre Fédéral 41600 Lamotte ■ DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : Serge Lecomte ■ FORCE RÉGLEMENTAIRE : Ceci est le mensuel officiel de la Fédération Française d'Equitation. Les informations portant la mention « Officiel » ont force réglementaire ■ ABONNEMENT : Envoyer vos coordonnées et un chèque de 50 € à l'ordre de la FFE à FFE Club SIF 14490 Litteau. Préciser Abonnement à La Ref au dos du chèque ■ PIECE JOINTE : Cahier 2 Objectif Galop®.

L'essentiel

de vos rendez-vous



■ Les 9 et 10 mars à Lamotte (4I)

Assises Cheval & Différences au Parc équestre fédéral. Rencontre des enseignants et dirigeants des clubs avec le monde médico-socio-éducatif.

www.ffe.com/club/Assises

■ Du 9 au 12 mars à 'S-Hertogenbosch (P-B)

CSIW5*, dernière étape qualificative de la ligue européenne de la Coupe du Monde FEI Longines.

www.indoorbrabant.com

■ Du 9 au 12 mars à Royan (I7)

1^{er} étape du Grand National CSO

www.jumping-royan.com

■ Du 16 au 19 mars au Mans (72)

1^{er} étape du Grand National dressage

<http://pole-europeen-du-cheval.com>

■ Du 16 au 19 mars à Saumur (49)

1^{er} étape du Grand National CCE

www.cadrenoir.fr

■ Du 17 au 19 mars à Paris (8^e)

Saut Hermès au Grand Palais avec son Grand Prix Hermès, son Saut Hermès, ses Talents Hermès et, nouveau cette année, le Prix du 24 Faubourg. Le Songe de Don Quichotte proposera un spectacle poétique imaginé par Florient Azoulay avec Mario Luraschi.

www.sauthermes.com/fr

■ Du 30 mars au 2 avril à Deauville (I4)

CPEDI 3*

www.pole-international-cheval.com

■ Du 29 mars au 2 avril à Omaha (USA)

Finales des Coupes du Monde FEI Longines de saut d'obstacles et Reem Acra de dressage.

www.omahaworldcup2017.com

■ Du 6 au 9 avril à Marnes la Coquette (92)

2^e étape du Grand National de dressage au Haras de Jardy.

www.harasdejardy.com

■ Du 13 au 16 avril à Fontainebleau (77)

Le BIP organise l'Officiel de France Poney, CSIOP. 4 jours, 5 pistes, 40 épreuves.

www.csiop-france.fr

■ Du 14 au 16 avril à Saumur (49)

CVI3* avec CVI2*, CVI1*, CVI1* et CVI2*.

www.saugur.org/comite/accueil-fr.html

■ Le 16 avril dans toute la France

Journée Nationale de l'Attelage de Loisir. Voir page 19.

tourisme@ffe.com

■ Du 20 au 23 avril à Cluny (71)

2^e étape du Grand National CSO.

www.equivallee-cluny.fr

■ Du 21 au 23 avril à Pompadour (I9)

2^e étape du Grand National CCE.

www.ifce.fr/events

■ Du 27 au 30 avril à Saumur (49)

CDI3*, étape du FFE Dress Tour avec CDI2* et toutes les catégories internationales jeunes dont le CDIOJ.

www.ifce.fr/cadre-noir/evenements

Prenez date

30 Mai - 5 Juin	Semaine européenne du développement durable
3-5 Juin	Grand Tournoi
8-30 Juillet	Generali Open de France
21-23 Juillet	Equirando à Bourg-en-Bresse
30 Août - 2 Sept.	Meeting des Propriétaires
17 Septembre	Journée du Cheval
9-17 Septembre	Semaine européenne du sport

PLEINE NATURE POUR TOUS

Les premiers beaux jours sont une invitation à sortir en extérieur pour sillonner la nature au printemps. Proposez à vos cavaliers de faire une équipe pour l'Equirando de Bourg-en-Bresse en juillet. Profitez de l'assistance et des facilités offertes aux clubs pour vous lancer dans un projet enthousiasmant.

Le Comité National de Tourisme Equestre met en œuvre, au sein de la FFE, trois grandes priorités afin de favoriser les activités de pleine nature pour tous.

Le premier point est de disposer d'un encadrement de qualité et d'en augmenter le nombre pour favoriser le développement de la pratique du tourisme équestre. Le séminaire des formateurs AAE et ATE des 27 et 28 mars nous donnera l'occasion de nous retrouver pour échanger sur ces thèmes et faire progresser nos qualifications.

Le second est le déploiement du SIG. La mise à disposition de tous, d'itinéraires clés en mains est le préalable indispensable à la pratique de l'itinérance à cheval et à sa promotion avec tout ce qui va autour : recensement des chemins, des étapes, des grands itinéraires, etc.

Le troisième est la réalisation du *Guide Fédéral Pleine Nature* pour les Galops® 1 à 4. Ce sera un support d'apprentissage pour les Galops® de Pleine Nature. Les cavaliers autonomes à cheval y trouveront également les connaissances et savoir-faire nécessaires pour s'adonner à la randonnée dans de bonnes conditions.

Ce sont de beaux projets qui mobilisent les élus de la Fédération et les groupes de travail tourisme équestre que nous avons mis en place dès notre élection.

Vous pouvez, d'ores et déjà, vous appuyer sur les événements du printemps, la Journée Nationale de l'Attelage de Loisir et la Semaine Européenne du Développement Durable, pour mettre en place des projets nature.

C'est décidé ! Tous dehors !

Jean-Pierre Blache
Président du CNTE



© FFE/E. Minodier

En savoir plus

Sur le Tourisme Equestre :
www.ffe.com/tourisme.

Sur l'Equirando : page 20 et
www.ffe.com/equirando.

Sur le séminaire des formateurs AAE et ATE des 27 et 28 mars : page 18 et www.ffe.com/Metiers.

Sur la JNAL : page 19 et www.ffe.com/tourisme/Evenements.

Sur la SEDD : page 21 et
www.ffe.com/devdurable.

Carnet d'adresses FFE

■ CENTRE DE CONTACT

Téléphone 02 54 94 46 00 de 9 h à 13 h et de 14 h à 18 h les jours ouvrables. Ce numéro unique vous permet de joindre tous les services fédéraux de Lamotte, Boulogne et La Villette.

Mail questions@ffe.com

Fax 02 54 94 46 30

■ MAILS SERVICES FFE

FFE Affaires générales :
direction@ffe.com

FFE Club : club@ffe.com

FFE Communication :
communication@ffe.com

FFE Compétition :
competition@ffe.com

FFE Comptabilité :
comptabilite@ffe.com

FFE Formation :
formation@ffe.com

FFE Parc : parc@ffe.com

FFE Publications :
publications@ffe.com

FFE Qualité : qualite@ffe.com

FFE Ressources :

ressources@ffe.com

FFE Tourisme : tourisme@ffe.com

■ FFE EN LIGNE

Site internet FFE : www.ffe.com

Site mobile FFE Club SIF :

mobi.ffe.com

Site mobile FFEcompét :

mffecompet.ffe.com

Twitter officiel :

[FFE@FFEequitation](https://twitter.com/FFEequitation)

Page officielle FFE Facebook :

www.facebook.com/FFEofficiel

Page Parc Equestre Facebook :

www.facebook.com/Parc-Equestre-Federal

Page Grand National Facebook :

www.facebook.com/GrandNationalFFE

■ COURRIERS FFE

Tous les courriers sont à adresser à :

FFE Parc Equestre 41600 LAMOTTE

Passeports FEI à adresser à :

FFE 9 Bd Macdonald 75019 PARIS

Site de Boulogne :

FFE 81 av. Edouard Vaillant

92517 BOULOGNE CEDEX

NOUVELLES DÉLÉGATIONS FFE

A L'ISSUE DE CHAQUE OLYMPIADE, LE MINISTÈRE CHARGÉ DES SPORTS PROCÈDE AU RENOUVELLEMENT DE LA DÉLÉGATION DES FÉDÉRATIONS SPORTIVES. L'OCCASION POUR LA FFE D'ÉTENDRE LE PÉRIMÈTRE DE SA DÉLÉGATION AU PARA-DRESSAGE, AU TOURISME ÉQUESTRE ET AUX COURSES CLUBS.

Prérogatives

La FFE est ce qu'on appelle une fédération délégataire. Elle reçoit cette délégation du Ministère chargé des Sports qui lui confie l'exécution de missions de service public. Cette délégation donne à la FFE la possibilité d'organiser et de réglementer l'équitation au niveau national. Délivrance des titres de « champion de France », sélections internationales, règlements des disciplines, règles techniques organisant la pratique, sont autant de points conditionnés par l'obtention de la délégation. A noter que pour une activité sportive donnée, une seule fédération peut être délégataire.



une préparation plus efficace en vue des Jeux Paralympiques de Tokyo et plus largement d'intensifier la politique de développement des activités au profit des publics en situation de handicap. En cette olympiade de transition, la FFE conservera des relations étroites avec la FFH.

Galop et Le Trot puisque le galop à poney vient de rejoindre le trot à poney comme discipline FFE.

Après le trot, le galop à poney

Les Présidents Serge Lecomte, FFE, Dominique de Bellaigue, société Le Trot, et Edouard de Rothschild, France Galop, ont signé le protocole réunissant les courses à poney de trot pour les 7 à 16 ans et de galop pour les 7 à 18 ans. C'est l'Association Nationale des Courses de Trot et Galop à Poney regroupant les Sociétés de Courses, Comités Régionaux et Fédérations des Courses Hippiques Régionales qui a pour mission d'organiser, réglementer et contrôler ces courses de trot et de galop à poney sur les hippodromes.

Périmètre étendu

Pour la période 2017-2020, la principale nouveauté est l'attribution à la FFE de trois activités supplémentaires : le para-dressage, le tourisme équestre et les courses Club. L'extension du périmètre de la délégation à ces nouvelles activités, illustre la confiance, toujours croissante, des pouvoirs publics en la capacité de la FFE à conduire le développement des activités équestres en France.

Para-dressage

Le Para-dressage était jusque-là délégué à la Fédération Française Handisport, FFH, et faisait l'objet d'une convention cadre avec la FFE. Cette délégation directe permettra à la FFE de conduire

Tourisme équestre

La FFE a réussi à faire valoir l'importance de lui attribuer la délégation pour le tourisme équestre. En effet, bien qu'il ne s'agisse pas d'activités compétitives - le TREC étant déjà de longue date délégué à la FFE - les enjeux de son développement nécessitent l'identification d'un interlocuteur reconnu par les pouvoirs publics et plus largement par l'ensemble des partenaires des activités sportives de nature : collectivités, aménageurs...

Courses Club

Les Courses club viennent également grossir les rangs des disciplines fédérales et consacrent une collaboration très productive avec les deux sociétés mères du monde des courses : France

Disciplines déléguées à la FFE

L'arrêté publié au JO du 11/01/17 liste explicitement 26 disciplines dont certaines comptent plusieurs pratiques :

- CCE
- Dressage
- Saut d'obstacles
- Para-dressage
- Attelage
- Courses Club
- Endurance
- Equifeel
- Equifun
- Equitations culturelles de tradition et de travail : cheval de chasse, équitations américaines, doma vaquera, équitation camargue, équitation de travail, équitation islandaise, équitation portugaise, monte en amazone, tir à l'arc à cheval,
- ski joering
- Horse ball
- Hunter
- Pony-games
- TREC
- Reining
- Tourisme équestre
- Voltige équestre



ASSEMBLÉES GÉNÉRALES MODIFICATIVES DES STATUTS

Dans le cadre de la réforme territoriale et des évolutions statutaires imposées aux fédérations sportives, le Comité fédéral a fixé la date des Assemblées générales modificatives des statuts de la FFE et de ses organes déconcentrés

**Le jeudi 13 avril 2017
Parc Equestre Fédéral
41600 LAMOTTE BEUVRON**

**Lors de ces assemblées, les adhérents de la FFE pourront adopter les modifications des textes statutaires de la Fédération et de ses organes déconcentrés :
CNTE, CRE, CRTE, CDE et CDTE.**

Seront appelés à voter les adhérents FFE 2016, à jour de leur cotisation 2017 au 15 février 2017.

Le vote se fera exclusivement par internet.

Si l'une de ces Assemblées générales ne recueille pas le quorum requis, une 2^{ème} Assemblée, qui statuera sans condition de quorum, est prévue le 20 avril 2017 à Lamotte Beuvron.

Les membres des Assemblées générales de la FFE seront convoqués ultérieurement, et recevront, conformément au règlement intérieur, toutes informations leur permettant d'exercer leur droit de vote.

Les Statuts et Règlement intérieur de la FFE sont consultables sur
www.ffe.com/La-FFE/Statuts-et-Reglement-Interieur

LE CONGRÈS FFE FÊTE SES 10 ANS

LE CONGRÈS FFE DES SPECTACLES CLUB A FÊTÉ SA 10^E ÉDITION EN BEAUTÉ AVEC DE BRILLANTES INTERVENTIONS D'ARTISTES ET D'EXPERTS.



Les Congressistes sur la piste des Crinières d'Or

200
participants

Le Congrès a réuni des enseignants, animateurs et dirigeants de clubs français et italiens avec tous les experts fédéraux spectacles de la FFE, le président de la FFE, Serge Lecomte, les vice-présidents Emmanuel Feltesse et Jean-Luc Auclair, les membres du Comité fédéral, Philippe Audigé, Régis Bouchet et Céline Scrittore, les présidents de CRE Pascal Deboudt, Centre-Val de Loire, François Lucas, Ile-de-France, et 6 permanents DTN et FFE, soit près de 200 personnes.

Ateliers

Thème de l'année, l'humour a été décliné dans un atelier animé par les experts fédéraux Véronique Peschard, Régis Bouchet et Mathieu Bonnenfant avec l'intervention de Laurent Jahan à la fois sur les clés de l'humour et sur la présentation d'un numéro du cowboy avec son cheval qui dit oui, qui dit non, qui déshabille son cavalier...

L'autre atelier animé par les experts fédéraux Claude Lacourt et Jean-Louis Legoux portait sur l'enchaînement Final-Salut-Sortie avec une démonstration initiale des cavalières de la Finca de Saint-Gilles et une proposition de chorégraphie à pied des congressistes par petits groupes.

Plénière au Palais des Papes

Cécile Helle, maire d'Avignon, est venue en personne ouvrir la plénière du jeudi matin au Palais des Papes. Elle a souligné l'importance pour la ville d'accueillir le monde du cheval en janvier à *Cheval Passion*. La première intervention très documentée de Guillaume Henry portait sur François

Baucher et le spectacle, au cœur de l'équitation de tradition française.

Elle a été suivie d'un exposé illustré d'exemples pratiques des experts fédéraux Claude Lacourt, Jean-Louis Legoux et Diego Cassaro sur l'aménagement d'un espace spectacle dans un club.

Après la pause, Bernard Muret, DTN adjoint chargé de la formation, a présenté le BFE Spectacles Equestres Clubs, le nouveau BP JEPS, et la procédure de VFAE, Validation Fédérale des Acquis de l'Expérience. La fin de la matinée a été un grand moment avec le show de Calixte de Nigremont, le présentateur attitré de *Cheval Passion*, venant au secours des incidents techniques de Mathias Hebert, auteur d'une présentation juridique hilarante.

Spectacles

Les congressistes ont assisté chaque jour à un spectacle qu'ils ont analysé et commenté avec les experts présents. *Poney Passion* a connu une belle édition et l'unanimité s'est faite autour du dernier numéro, celui de La Cabane aux poneys : « Je viens du Sud » pour sa qualité technique

et pour son évocation parlante de la culture provençale.

Les *Crinières d'Or* offraient une édition très féérique sous le signe de la poésie avec en point d'orgue L'Envol par les voltigeurs de la compagnie Noroc dirigée par le double champion du monde, Jacques Ferrari, la prestation de Gari Zoher avec ses magnifiques chevaux dorés et les grands carrousels Camargue.

Le MISEC présentait 12 numéros et le coup de cœur des experts est allé au Kiosque à Paris de Marie Desodt et Feuvrier avec leurs 2 petits poneys clairs et leur grand frison noir, tandis que celui des congressistes allait à Miron Bococi pour son numéro de complicité en liberté.

Représentation

Pour Serge Lecomte : « J'ai été très sensible au spectacle des chevaux Camargue. Ils ont fait une très belle présentation aux *Crinières d'Or*.

Etre enseignant, c'est toujours donner une représentation. Le sens du public est ce qui nous mobilise tous les jours. Encourager le spectacle au club, c'est une évidence. »

AVIGNON PASSION



Le Congrès FFE a connu une belle réussite avec des spectacles, des ateliers, des plénières et le thème de l'année, l'humour.



Cécile Helle, ici avec Jean-Claude Savournin, est venue en personne ouvrir la plénière.

Le coup de cœur des experts au MISEC est allé au Kiosque à Paris de Marie Desodt et Fevrier récompensés par Serge Lecomte.

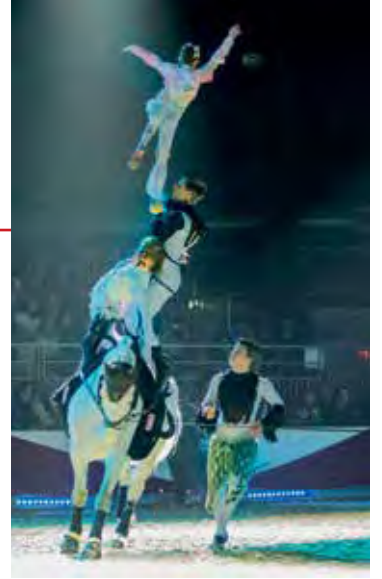


Calixte de Nigremont a séduit le Congrès avec la théorie et la pratique de la présentation humoristique et un duo juridique hilarant avec Mathias Hebert.

Les congressistes en plein atelier Final-Salut-Sortie.



Gari Zoher, l'Envol de Noroc et les effets d'ensemble de l'Amicale Equestre de la Montagnette ont été les numéros phares des *Crinières d'Or*.



Je viens du sud de La Cabane aux Poneys a fait l'unanimité du jury et du Congrès à *Poney Passion*.



Laurent Jahan a ouvert l'atelier Humour.



© FFE/JL Legoux, Jérôme Rey, Serge Lecomte

MÉDAILLES D'HONNEUR FFE

LE 10^E ANNIVERSAIRE DU CONGRÈS A ÉTÉ L'OCCASION DE REMETTRE LA MÉDAILLE D'HONNEUR DE LA FFE À JEAN-CLAUDE SAVOURNIN, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION SPECTACLES FFE, ET À MAURICE GALLE, CRÉATEUR ET ORGANISATEUR DE CHEVAL PASSION.

Jean-Claude Savournin



© FFE/JL Legoux

Amoureux de l'équitation, animé d'une envie de partage passionnée, doué d'une vraie générosité, d'une grande gentillesse et d'une patience à toute épreuve, Jean-Claude Savournin sait réunir les gens autour de projets partagés avec enthousiasme. Champion de France junior CSO 1963, il passe son monitorat en 1966 et crée en 1968 son premier club à Salon-de-Provence. En 1978, il prend la tête du club des Heures Claires à Istres avant son transfert en 2000 dans le bel équipement du Deven. 2017 est l'année de son départ en retraite et de sa reconversion vers des missions d'expertise.

Engagé très tôt dans la vie associative fédérale, il fait partie de l'équipe de Christiane Mirabel qui rénove la ligue de Provence en 1974. Il s'engage sur le terrain syndical en 1975. L'année de la signature de la Convention Collective des centres équestres, il adhère à la Section Nationale des Cadres d'Equitation qui a porté le dossier et il y sera acteur fidèle jusqu'à ce jour. En 1978, il s'implique aussi dans le CRTE des Bouches-du-Rhône. Dans la foulée,

en 1980, il transforme et modernise la DREP de Provence dont il prend la présidence jusqu'à la fusion des 3 délégations nationales dans la FFE pour devenir président du CRE de Provence en 2000.

En 1986, il crée *Poney Passion* avec Maurice Galle et en 2007, dès l'élection de Serge Lecomte à la présidence de la FFE, il crée la commission spectacle dont la première action sera la mise en place du Forum qui deviendra le Congrès FFE des Spectacles.

La médaille d'honneur de la FFE récompense un parcours exemplaire par l'énergie à faire avancer la cause des poney-clubs, des centres équestres et du spectacle et à faire que l'équitation accède à une place de choix dans notre société.

Pascal Marry

d'Avignon Tourisme. C'est son énergie à porter les artistes, le spectacle, la culture provençale et à créer des liens entre toutes les cultures équestres que cette distinction honore.

Né à Salin de Giraud en pleine Camargue le 2 septembre 1948, son enfance est bercée par les chevaux et les taureaux. Il oublie rapidement sa formation de chaudronnier traceur pour devenir sellier et organisateur d'événements : Maussane-les-Alpilles, la fêria de Méjane, la fêria des Saintes-Maries-de-la-Mer, de Béziers, Equestria à Tarbes, Terroir 13 à Marseille, La Chevauchée des Blasons, Transhumance, l'événement cheval de Marseille Provence capitale européenne de la culture, ou encore les spectacles du salon marocain d'El Jadida ou le MISEC qu'il crée en 2012...

Maurice Galle



© FFE/JL Legoux

Maurice Galle est un passeur de culture. Il assure, depuis la création de *Cheval Passion* avec 5 copains, en 1985, la régie générale de l'événement à laquelle il a associé son fils Fabien et qu'il organise avec Dominique Méjean dans le cadre

Conscient de la force démultipliée d'une action conjointe avec la Fédération, il fait venir en 2008 le Bureau de la FFE à *Cheval Passion* pour lancer le Forum qui deviendra le Congrès FFE des spectacles équestres.

A l'écoute des artistes, il œuvre pour la formation et déploie son talent pour leur permettre de mieux vivre de leur métier en les mettant en relation avec les acheteurs des plus grands événements équestres.

Il fait tous les jours la preuve que l'équitation de tradition française justifie son inscription au patrimoine culturel immatériel de l'humanité parce qu'elle est identifiée, vivante et qu'elle se transmet, ce qui est la définition d'une culture.

Danielle Lambert

En savoir plus

Tout savoir sur le spectacle, les formations, le Congrès : www.ffe.com/club/Spectacles.

Les discours en l'honneur des récipiendaires, les actes en textes et en vidéo sont en ligne à partir de cette page.

Voir aussi la page www.facebook.com/FFEofficiel et la page Twitter @FFEequitation

ENCADRER LES SPECTACLES

LE CONGRÈS FFE ÉTAIT SUPPORT DE FORMATIONS. IL A AUSSI ÉTÉ L'OCCASION DE VALORISER LES MEILLEURS DOSSIERS DU BFE SE CLUBS 1 ET DE PRÉSENTER LA CONVENTION TYPE DE MISE À DISPOSITION DE CHEVAUX DE RACE CAMARGUE DANS LES CLUBS.

Formations qualifiantes

Le Congrès FFE des Spectacles compte pour 20 heures dans la formation au Brevet Fédéral d'Encadrement Spectacles Equestres Clubs. Le niveau 1 est organisé depuis sa création. Le niveau 2 a été mis en place cette année. De plus, le Congrès compte dans la formation annuelle obligatoire pour les enseignants italiens, ce qu'on appelle l'Aggiornamento, obligatoire en Italie pour conserver les prérogatives de son monitorat d'équitation.

30 enseignants et animateurs ont suivi la formation du BFE SE Clubs de niveau 1. 19 titulaires du BFE SE Clubs 1 ont suivi la formation de niveau 2. 14 enseignants italiens ont suivi l'Aggiornamento.

Top BFE SE Clubs 1

Le Congrès a aussi été l'occasion de mettre à l'honneur les meilleurs dossiers BFE SE Clubs 1. Depuis la création du diplôme, 63 enseignants et animateurs ont réussi l'examen. Chaque expert fédéral a sélectionné le meilleur dossier des sessions qu'il a présidées. Deux experts ont sélectionné les 3 meilleurs dossiers et l'ensemble des experts a désigné la lauréate.

Isabelle Clérin

Lauréate du meilleur dossier : Isabelle Clérin des Ecuries du Puits des Mèzes (52) Le dossier portait sur le spectacle *Le fantôme de l'Opéra*. Les experts ont apprécié le caractère très documenté du



La délégation italienne avec Jacques Cavé, Jean-Claude Savourin et Serge Lecomte

dossier : retro-planning méthodique, budget détaillé, conducteurs des numéros, schémas des chorégraphies, enquête de satisfaction, visuels de promotion, revue de presse et compte-rendu artistique.

Laurence Collard

Nominée : Laurence Collard des Ecuries des Briquets (14)

Le dossier portait sur le spectacle *Fantastica*. Il comportait en première partie le récit de la création depuis sa genèse jusqu'à son bilan. La deuxième partie réunissait les documents de travail : chorégraphies, conducteurs, courriers avec notamment le soutien des élus... Les experts ont apprécié le rayonnement du spectacle et le sérieux du dossier.

Sandrine Viannay et Véronique Conqueret

Nominées : Sandrine Viannay et Véronique Conqueret des Ecuries de Saint-Damien à Sauvetat de Savères (47) Le dossier portait sur le spectacle *La Forêt enchantée*. Il était présenté conjointement par Sandrine et Véronique qui se sont partagé la responsabilité des numéros constituant le spectacle. Le dos-

sier comportait une présentation du projet d'entreprise du club et en seconde partie le récit de la mise en œuvre du spectacle avec les documents de travail des participants. Les experts ont apprécié le caractère méthodique du dossier et la bonne logique de répartition des tâches.

Camargue

Le Congrès a été l'occasion pour l'Association des Eleveurs de Chevaux de Race Camargue, AECRC, de présenter le modèle de convention de mise à disposition d'équidés établi en coordination avec la FFE pour placer des chevaux de race Camargue dans les centres équestres.

Marc Jalabert, vice-président de l'AECRC, a précisé que le but était d'aboutir à un échange gagnant-gagnant.

L'éleveur met à disposition un jeune sujet pour le valoriser au club pendant une durée à fixer en commun qui ne peut être inférieure à 1 an. En cas de vente, le centre équestre reçoit un pourcentage de la vente et reçoit un équidé de rechange. Le centre équestre dresse et entraîne l'équidé dans le cadre de ses activités d'enseignement.

La convention type peut être librement modulée en fonction des souhaits de l'éleveur et du centre équestre.



Serge Lecomte avec Isabelle Clérin...



avec Laurence Collard...



avec Sandrine Viannay et Véronique Conqueret.

LA COMMUNICATION EN ENQUÊTE

L'ENQUÊTE SUR LES OPÉRATIONS DE COMMUNICATION EN FAVEUR DES CLUBS PLÉBISCITE LE COLIS DE RENTRÉE ET LA CAMPAGNE DE PRINTEMPS. SYNTHÈSE DE L'ENQUÊTE ADRESSÉE À L'ENSEMBLE DES ADHÉRENTS DE LA FFE.

LE COLIS DE RENTRÉE EST PLUS VISIBLE POUR LES CLUBS QUE LA COMMUNICATION VERS LE GRAND PUBLIC.

Pendant un mois, les clubs ont été invités, depuis l'espace FFE Club SIF, à répondre au questionnaire portant principalement sur les opérations de communication menées lors de la dernière rentrée. Presque 800 clubs ont répondu, soit près de 15% des poney-clubs et centres équestres de la Fédération.

Colis de rentrée plébiscité

96% des clubs confirment se servir du colis de rentrée et autant en feraient la demande si celui-ci n'était pas automatiquement adressé aux clubs comme c'est le cas aujourd'hui. Parmi les objets contenus dans le colis 2016, l'agenda est le plus apprécié avec 94,8% d'avis positifs ou très positifs. Le *Guide Hunter*, les baptêmes, les panneaux Développement durable et l'affiche Licence ont des niveaux de satisfaction tous autour de 80%. Les cartes d'invitation, les dépliants et le présentoir recueillent des suffrages légèrement plus faibles avoisinant tout de même les 60% d'impressions positives. Parmi les dépliants, *Objectif Galop®* et *Le poney quelle bonne idée* sont les plus pertinents. Dans les observations, les demandes portent prioritairement sur des supports pédagogiques.

Date de la Journée du Cheval en questions

61,7 % des clubs qui ont répondu à l'enquête ont participé à la *Journée du Cheval*. En revanche, malgré la communication menée sur la date du 18 septembre, près de 40% des



© Fotolia/Kebox

répondants ont fait le choix d'organiser une journée portes ouvertes à une autre date.

Pour 2017, parmi les dates envisagées, le 10 septembre est préféré par 41 % des clubs. 20% souhaiteraient la voir programmée le 17 septembre, 20% le 24 septembre et encore 20% à une autre date sans précision. Une solution qui permettra de donner plus de latitude dans le choix de la date d'organisation sera mise en place.

Communication de rentrée

La campagne de communication de rentrée de cette année a été menée sur de nombreux supports. Malgré les informations par mail et SMS adressées directement aux dirigeants de club, en moyenne 30% d'entre eux n'ont pas entendu parler de l'une ou l'autre des actions programmées. Parmi les actions entreprises, la mise en avant de l'outil *Trouver un club* rencontre le plus d'adhésion avec 61,8% d'impressions positives. La campagne de presse régionale et le programme court « Tous le pied à l'étrier » recueillent également une majorité d'impressions positives. Les autres actions, campagne digitale et vidéos

virales ont un taux de satisfaction qui avoisine les 45%. Ce sont également les opérations dont les dirigeants ont eu le moins connaissance.

Le déploiement des actions nationales au sein des clubs est une des clefs du succès des campagnes de communication de rentrée. Un travail d'information plus ciblé sera donc entrepris.

Communication de printemps

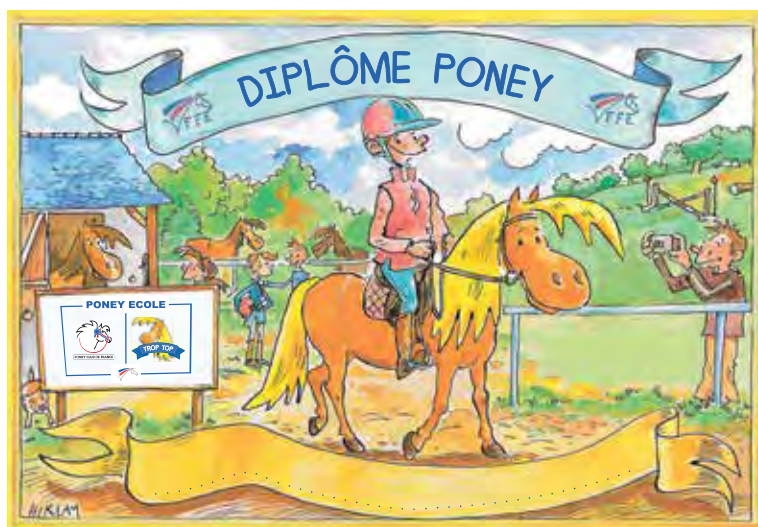
Une campagne de communication de printemps a été initiée pour la première fois en 2016. L'objectif était de communiquer sur les atouts et bienfaits de l'équitation lors du pic d'envie de nature des Français. Cette nouvelle campagne est saluée par près de 84% des clubs qui souhaiteraient voir ce dispositif reconduit, voire renforcé. La période exacte reste à déterminer puisque les mois de mars, avril, mai et juin sont préférés dans des proportions égales en vue de cette action. L'angle le proposé pour cette action est une communication dédiée à la programmation de stages vacances.

Mathias Hebert



PONEY ECOLE

LES INSCRIPTIONS À PONEY ECOLE SONT OUVERTES. PROFITEZ DE CET OUTIL MIS À VOTRE DISPOSITION POUR DÉVELOPPER LA NOTORIÉTÉ DE VOTRE CLUB ET PROMOUVOIR L'ÉQUITATION AUPRÈS DE VOTRE CŒUR DE CIBLE. ACCUEILLENZ À VOTRE CONVENANCE LES ÉCOLES QUI EN FONT LA DEMANDE POUR UNE SÉANCE DE DÉCOUVERTE QUI VOUS PERMETTRA DE METTRE EN VALEUR VOTRE CLUB ET VOS ACTIVITÉS.



Démarches simplifiées

Le partenariat reconduit avec le Ministère de l'Éducation Nationale permet aux clubs participants de bénéficier d'un agrément de fait dans le cadre de l'opération. La participation à *Poney Ecole* favorise généralement la bienveillance des institutions scolaires lors de la demande d'agrément dans le cadre d'une démarche commerciale classique.

Retombées positives

À la suite des premières éditions, les poney-clubs qui ont pris part à *Poney Ecole* possèdent en moyenne un taux de recrutement supérieur aux autres de 3,6 points. La participation à *Poney Ecole* ne peut être la seule explication de cette dynamique de recrutement. En revanche, elle témoigne d'une démarche d'ouverture positive pour le rayonnement du poney-club. Une structure qui s'ouvre et qui accueille est une structure vers laquelle le public

aura naturellement envie d'aller. Il est à noter qu'au-delà des enfants accueillis, ce sont des familles complètes qui sont sensibilisées au travers de telles actions.

Engagement collectif

En quatre ans d'existence, *Poney Ecole* a permis de sensibiliser aux atouts et richesses de l'équitation plus de 200 000 enfants partout en France. Loin des représentations élitistes de nos activités, les séances de découverte permettent de véhiculer une image positive des activités équestres. Cette action collective témoigne de l'engagement des poney-clubs et centres équestres dans l'éducation des jeunes générations.

Mais pourquoi la gratuité ?

Dans le cadre de *Poney Ecole*, les poney-clubs et centres équestres inscrits s'engagent à accueillir les écoles gracieusement. Cette gratuité, si elle est un

pré-requis à la généralisation de *Poney Ecole* dans le cadre du partenariat avec l'Éducation Nationale, n'est toutefois pas une fin en soi. Cet effort consenti par les poney-clubs et centres équestres est à envisager comme un investissement de leur part en terme de communication. *Poney Ecole* aura également permis de maintenir l'équitation parmi les sports référencés par le Ministère de l'Éducation Nationale. Une position qui était très largement menacée avant le début de l'action.

Enjeu d'avenir

Les statistiques sont formelles, l'équitation attire de moins en moins de primo-pratiquants. Cette statistique se vérifie en particulier parmi la population des enfants qui sont le cœur de cible naturel des poney-clubs et centres équestres. Ce phénomène latent est estompé par une fidélisation sans cesse plus grande des cavaliers. Cela étant, la création de nouveaux cavaliers est une condition sine qua non de la bonne santé des poney-clubs et centres équestres.

poneyecole.ffe.com

Le site PONEYECOLE.ffe.com est le portail d'entrée de l'opération pour tous les publics. Il permet aux écoles d'effectuer des demandes de réservation. Il offre aux poney-clubs et centres équestres la possibilité de renseigner leurs disponibilités ainsi que le programme proposé. Le code d'identification du club pour s'inscrire et accéder à son espace personnel est le même que celui qui permet l'identification sur FFE club SIF.

PARTICIPER
À PONEY
ECOLE, C'EST
CONTRIBUER
À L'AVENIR
DE SES
ACTIVITÉS
ET AU
MAINTIEN DE
L'ÉQUITATION
AU SEIN
DU MONDE
SCOLAIRE.



NOUVEL OUTIL DE PROMOTION



LE DÉVELOPPEMENT DE LA NOUVELLE PLATE-FORME WEB DE VALORISATION DES PRODUITS CLUBS SE POURSUIT. CE MOIS-CI, NOUS VOUS EXPLIQUONS COMMENT IL VOUS SERA POSSIBLE DE METTRE EN LIGNE VOS PREMIÈRES OFFRES ET DE QUELS ÉLÉMENTS VOUS AUREZ BESOIN.

LE NOUVEAU SERVICE VA FAIRE LA PROMOTION DES PRODUITS COMME STAGES, RANDONNÉES, SEJOURS VACANCES... EN METTANT UN OUTIL DE RECHERCHE RAPIDE A LA DISPOSITION DES INTERNAUTES.

A préparer

Afin de pouvoir effectuer l'enregistrement de votre offre en une seule fois, munissez-vous des éléments suivants :

- Vos codes d'identification club,
- L'ensemble des informations concernant votre offre,
- Une sélection de photos pour illustrer votre produit en format JPEG ou PNG,
- Si vous en avez, le lien vers vos propres vidéos hébergées sur Youtube ou Dailymotion.



- L'activité proposée : stage poney, stage club, promenade et randonnée ou séjour,
- Le nombre maximum de participants pouvant s'inscrire sur l'activité,
- La durée de l'activité,
- Le niveau minimum requis,
- La tranche d'âge à laquelle concernée.

Se connecter

Pour accéder à l'interface d'authentification et à votre tableau de bord personnalisé, rendez-vous sur la page d'accueil du site dont l'URL vous sera communiqué prochainement. Munissez-vous de votre code adhérent et de votre mot de passe et cliquez sur le bouton « Connexion club ». Si vous êtes déjà connecté en tant que club sur le site ffe.com, vous n'aurez pas à ressaisir vos identifiants et vous accéderez directement au tableau de bord via ce même bouton.

Tarif et disponibilité

Ce sont des éléments prépondérants dans le choix d'une offre. La plate-forme vous permettra de renseigner :

- Le tarif du produit,
- Les services inclus dans le prix de vente,
- La ou les dates sur laquelle/lesquelles ce produit est proposé.

Un bon visuel, c'est essentiel

Pour valoriser votre produit, vous pourrez l'agrémenter de visuels et vidéos. Un encart média est prévu à cet effet. Plusieurs solutions vous seront proposées.

Des photos seront mises à votre disposition dans une banque d'images. Vous pourrez aussi importer votre propre photo pour illustrer votre produit.

Depuis « autres photos », vous pourrez également ajouter des visuels complémentaires pour mieux présenter votre

structure et votre activité.

Les photos libres de droits devront être fournies en format JPEG ou PNG et le crédit devra être mentionné. Leur taille devra être adaptée pour le web. Les photos seront redimensionnées, puis rognées si elles dépassent les formats attendus en largeur ou hauteur.

La vidéo en plus des photos

Le nouveau site vous permettra d'insérer une vidéo promotionnelle de votre structure ou du produit directement sur vos fiches produit. Vous devrez préalablement l'héberger sur l'une ou l'autre des plates-formes web dédiées : YouTube, Dailymotion, etc... pour que vous puissiez récupérer le code d'intégration et le copier dans la partie réservée à la vidéo, lors de la saisie de votre fiche produit.

Finaliser

Les internautes veulent trouver facilement ce qu'ils cherchent, d'où le résumé, et savoir ce qu'il y a précisément derrière chaque offre, d'où des « informations détaillées » à renseigner pour définir le cadre de votre produit et le contenu des activités que vous y proposerez à travers :

- Un texte d'accroche de 500 caractères maximum,
- Un programme complet pour présenter de manière détaillée le contenu de votre offre.

Chaque club sera prévenu par mail de la date d'ouverture de la plate-forme.

Votre première offre

Lorsque vous cliquez sur le bouton « créer une nouvelle offre », vous arrivez sur la fiche de renseignements de votre produit.

Un encart « résumé de l'offre », vous permettra de renseigner :

- Le nom de votre offre,



ZOOM SUR L'ÉCURIE ACTIVE

IMPORTÉ D'ALLEMAGNE, LE CONCEPT D'ÉCURIE ACTIVE SE DONNE POUR OBJECTIF D'OFFRIR AUX CHEVAUX LOGÉS EN GROUPE DES CONDITIONS DE VIE QUI RESPECTENT LEUR NATURE TOUT EN ALLÉGEANT LA CHARGE DE TRAVAIL.



Les zones les plus fréquentées sont stabilisées pour être praticables en permanence. L'accès à des pâtures est un plus.



Les zones abritées doivent permettre à tous les chevaux de se coucher s'ils le souhaitent.

Comportement naturel du cheval

Rappelons qu'en conditions naturelles, le cheval organise sa journée autour de 4 activités principales : l'alimentation l'occupe en moyenne près de 15h, le repos, 6h, les déplacements et l'observation de l'environnement au moins 2 h, le cheval parcourant en moyenne une quinzaine de km par jour. Le reste du temps est consacré à la reproduction, au toilettage et aux comportements sociaux.

afin d'éviter les conflits et de permettre à chaque cheval d'avoir accès à la nourriture. Lorsque cela est possible, l'écurie est ouverte sur une pâture.

La surface recommandée est de 100m² par cheval, auxquels s'ajoutent 10m² d'abri. Un grand nombre de chevaux peut donc être logé sur un espace modeste. Le sol doit être stabilisé afin d'être praticable toute l'année et de favoriser le drainage.

Le temps quotidien précieux ainsi libéré peut alors être consacré aux activités d'enseignement ou au travail des chevaux.

Aléas du système

Comme pour toute détention en groupe, les chevaux doivent être déferrés, au moins pendant la période d'intégration. Le temps d'habituation au fonctionnement des automates, très variable d'un cheval à l'autre, et le coût des installations (voir encadré) sont les principaux « défauts » de l'écurie active.

Equipements requis

L'écurie active organise la vie des chevaux autour d'aires de repos, de distributeurs automatiques de concentrés, de râteliers et d'abreuvoirs. Plusieurs zones d'affouragement sont prévues

Matériel connecté

Chaque cheval étant identifié par un collier, l'alimentation peut être personnalisée même si les chevaux sont logés en groupe. L'automate de distribution répartit l'alimentation sur l'ensemble de la journée et permet de repérer un cheval qui s'alimenterait moins.

Ils ont sauté le pas !

Aux Ecuries de Lisors, en Normandie, près de 40 chevaux vivent en écurie active. En proposant, du fait des économies d'aliments et de main d'œuvre, un tarif intermédiaire entre la pension en box et la pension au pré les exploitants ont rentabilisé leurs investissements en un an. Ouverte en décembre 2016, l'écurie active du Domaine de Rohan, près de Nantes, accueille 10 chevaux de sport et les propriétaires ont déjà noté des changements : des chevaux plus déliés et un cheval qui a cessé de tiquer...

Entretien facilité

Le concept ne profite pas qu'aux chevaux, dans la mesure où l'écurie active facilite, donc diminue l'entretien. Par exemple, le remplissage bihebdomadaire des distributeurs et des râteliers remplace la distribution individuelle des repas, ou encore le ramassage mécanique des crottins dispense du curage manuel.



Les distributeurs automatiques de concentrés permettent de paramétrer nombre, durée, quantité des repas, etc.

Combien ça coûte ?

Distributeur automatique de concentrés abrité : 18 000€

Râtelier collectif abrité : 7 000€

Stabilisation du sol : 10 à 18€/m²

LA FILIÈRE JEUNES EN ACTIONS

LA FFE ACCOMPAGNE LES JEUNES SPORTIFS POUR LEUR ACCÈS AU SPORT DE HAUT NIVEAU DANS LE CADRE DE SA POLITIQUE ÉDUCATIVE ET SPORTIVE. 212 D'ENTRE EUX ONT BÉNÉFICIÉ DE 11 REGROUPEMENTS DANS LES 3 DISCIPLINES OLYMPIQUES. COMPTE-RENDU.

PLUS DE
200 JEUNES
BÉNÉFICIENT
DU SUIVI
TECHNIQUE
DE L'ÉQUIPE
FÉDÉRALE.

Objectif Europe

La FFE a convoqué pour des stages de formation pendant l'hiver les cavaliers les plus performants en 2016 dans les catégories poney, children, juniors et jeunes cavaliers dans les 3 disciplines olympiques. Cela a été l'occasion pour le staff fédéral de faire le point sur les effectifs en vue des championnats d'Europe dans les catégories jeunes, de faire passer les messages techniques fondamentaux auprès des cavaliers et de leurs entraîneurs et aussi de découvrir de nouveaux talents. Le travail à cheval et les échanges en salle ont permis d'identifier les objectifs de chaque couple et d'établir un dialogue pour déterminer un programme sportif individualisé.

Les intervenants

Pour l'ensemble de ces stages, les intervenants techniques sont les entraîneurs nationaux de chaque catégorie. En renforcement de leurs interventions, la FFE fait appel à différents experts afin d'appuyer la formation des jeunes dans certains domaines.

Véronique Martin, expert fédéral, a travaillé auprès des jeunes de saut d'obstacle et de dressage sur la posture des cavaliers et leur fonctionnement à cheval.

Jean Jacques Boisson, ancien écuyer du Cadre Noir de Saumur, et Bertrand Poisson, expert fédéral, sont intervenus auprès des jeunes de saut d'obstacles pour renforcer le travail sur le plat.

Jean Pierre Blanco et Florence Lenzi-



Les jeunes cavaliers champions d'Europe en concours complet

ni interviennent auprès des jeunes de concours complet pour le travail sur le dressage, tandis que Pascal Henry est intervenu pour la partie obstacles.

En CSO, le champion olympique Kevin Staut est venu partager son expérience lors d'échanges en salle. Il a exposé avec beaucoup de précision son parcours depuis ses premières armes de jeune cavalier jusqu'à aujourd'hui, les difficultés rencontrées, les réussites et surtout la détermination qu'il faut pour « continuer sans cesse à progresser et mieux connaître les chevaux. »

Module complémentaire

Sur chacun de ces stages, des modules complémentaires ont été proposés à l'ensemble des cavaliers.

Détails des modules :

- Sensibilisation à la préparation physique avec Davy Delaire et Jacques Ferrari.

La bonne santé physique est un sujet déterminant dans la réussite des sportifs de haut niveau. Afin d'optimiser la performance, les ateliers visaient à améliorer leur coordination, leur proprioception,

leur souplesse et leur décontraction.

- Sensibilisation au coaching mental avec Jean Pierre Tiffon et Jean Pascal Cabrera.

Le principe est d'apprendre à mieux se connaître pour mieux se gérer face aux situations de stress du haut niveau.

- Ateliers d'anglais avec Tania Melikian, cadre technique fédérale.

Le but est d'aider les jeunes sportifs à intégrer les termes anglais propres à la compétition équestre et de les encourager à redoubler d'efforts dans l'apprentissage de cette langue en leur faisant comprendre qu'elle est indispensable pour une réussite sportive internationale.

- Sensibilisation au bien-être animal avec Deborah Bardou, chargée de projet bien-être animal à la FFE.

Pour la première fois, des ateliers ont été proposés sur ce sujet afin d'effectuer quelques rappels sur le comportement naturel du cheval et le fonctionnement de ses 5 sens et de sensibiliser les jeunes à la réglementation existante. Les échanges ont également porté sur le lien existant entre la médiatisation du haut niveau et les différentes perceptions qui peuvent en découler concernant le bien-être du cheval de sport.

LES STAGES

STAGE	CAVALIERS	INTERVENANTS TECHNIQUES	LIEU
SAUT D'OBSTACLES			
Juniors et Children, novembre 2 stages	53 cavaliers	Olivier Bost, Bertrand Poisson	Parc Equestre Fédéral de Lamotte
Poney, janvier	17 cavaliers	Olivier Bost, Véronique Bartin	Lamotte
Jeunes Cavaliers, janvier	9 cavaliers	Thierry Pomel, Jean Jacques Boisson	Pôle européen du Cheval du Boulerie Jump, Le Mans
Poney, Children, Juniors, février	27 cavaliers	Olivier Bost, Bertrand Poisson	Lamotte
CONCOURS COMPLET			
Juniors et Jeunes Cavaliers, décembre	15 cavaliers	Pascal Forabosco, Florence Lenzini, Jean Pierre Blanco	Lamotte
Poney, octobre	15 cavaliers	Emmanuel Quittet, Jean Pierre Blanco, Pascal Henry	Lamotte
Poneys, Juniors et Jeunes Cavaliers, février	32 cavaliers	Emmanuel Quittet, Pascal Forabosco, Jean Pierre Blanco, Florence Lenzini, Pascal Henry	Ecole Nationale d'Equitation, Saumur
DRESSAGE			
Poney, Children, Juniors et Jeunes Cavaliers, octobre	20 cavaliers	Muriel Leonardi, Ralph Rash	Le Mans
Poney, Children, Juniors et Jeunes Cavaliers, décembre	15 cavaliers	Muriel Leonardi, Ralph Rash	Le Mans
Poney, Children, Juniors et Jeunes Cavaliers, février	9 cavaliers	Muriel Leonardi, Ralph Rash	Le Mans



SPORT ETUDES EXCELLENCE

LE LABEL SPORTS ETUDES EXCELLENCE IDENTIFIE LES ÉTABLISSEMENTS ÉQUESTRES QUI PROPOSENT AUX CAVALIERS DE SUIVRE UN DOUBLE CURSUS SCOLAIRE ET ÉQUESTRE DE QUALITÉ. LA FFE COMPTE 17 SPORT ETUDES EXCELLENCE RÉPARTIS SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE.

Stage

Du 20 au 22 janvier, près de 80 jeunes cavaliers inscrits dans ce dispositif ont pu bénéficier des conseils des entraîneurs nationaux et des intervenants fédéraux lors d'un stage organisé au Parc Equestre Fédéral de Lamotte.

Au programme de ces trois journées de stage : séances de plat et d'obstacle, interventions sur des domaines très divers tels que la préparation physique, la préparation mentale et le bien-être animal. Tous les cavaliers et leurs coaches ont pu bénéficier des conseils avisés d'intervenants de

grande qualité, membres de l'équipe fédérale d'encadrement technique ou experts fédéraux : Emmanuel Quittet, Pascal Henry, Bertrand Poisson, Thibault Cambourieu, Olivier Bost et Thierry Pomel. Les échanges nourris avec les enseignants de chacun des Sport Etudes Excellence ont permis de programmer un travail de fond tout à fait personnalisé.

Challenge

Tout au long des 3 jours de stage, une compétition comprenant des tests de théorie, de dressage et de saut

d'obstacles a permis aux cavaliers de se mesurer individuellement et par équipes d'établissements.

Les vainqueurs :

En équipe : première place pour le Team Merzé Compétition composé de Marie Grelet, Marie Lou Follenfant, Harry Rocca et Virginie Echternach Jaubert, coachés par Virginie Martinot.

Les seconde et troisième places sont revenues aux équipes de la Jument verte, coachées par Pierre Alain Mortier.

En individuel, la victoire est pour Sofia Smeigh coachée par Patrick Rodde du Village équestre de Conches.



SÉMINAIRE FORMATEURS AAE & ATE

LES FORMATEURS AAE & ATE SONT CONVIÉS À UN SÉMINAIRE AU PARC ÉQUESTRE FÉDÉRAL DE LAMOTTE LES 27 ET 28 MARS POUR UNE RÉFLEXION EN COMMUN SUR LES FORMATIONS ET LEUR ÉVOLUTION.



mations concernées.

Il permettra la délivrance du Certificat Fédéral de Formateur, CFF, nécessaire pour obtenir ou conserver son agrément.

La Direction Technique Nationale interviendra sur l'évolution des formations et FFE Ressources sur les aspects réglementaires : contrats, conventions, fiscalité...

BFE, etc. des informations d'ordre juridique (contrats, conventions, etc) et des temps de formation et d'échange sur la fonction de formateur.

Consultez le programme détaillé en ligne sur www.ffe.com/metiers.

En chiffres

AAE

Mise en place en 2009
357 diplômés de 2013 à 2016

ATE

Mise en place en 1971
437 diplômés de 2013 à 2016

Ce séminaire sera l'occasion de s'informer, d'exprimer ses besoins et d'échanger avec ses collègues et avec les élus et permanents FFE pour faire le point sur les connaissances relatives au bon déroulement des for-

Programme

Le séminaire abordera au travers de séances plénières et de tables rondes : les actualités de la formation professionnelle : BPJEPS, nouveaux

Pratique

La FFE prend en charge les frais d'inscription et de restauration. Seul l'hébergement est à la charge des participants. Des hébergements sont proposés au Parc équestre fédéral et aux alentours à différents tarifs.

Renseignements et inscriptions sur www.ffe.com/metiers 02 54 94 46 00

ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE

LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE EST UNE PROCÉDURE PERMETTANT DE FAIRE RECONNAÎTRE UNE EXPÉRIENCE EN VUE D'OBTENIR UN DIPLÔME. ELLE RECONNAÎT LE CARACTÈRE FORMATEUR DU TRAVAIL, QU'IL SOIT RÉMUNÉRÉ OU BÉNÉVOLE.

Définitions

On désigne par acquis de l'expérience les compétences professionnelles acquises dans l'exercice d'une activité salariée, non-salariée ou bénévole en rapport direct avec le contenu du diplôme et utilisée au titre de la validation (Décret 2002-615 du 26 avril 2002).

La procédure de VAE s'applique à tous les diplômes, dont les titres à finalité professionnelle ATE et AAE. Quand il s'agit de Brevets Fédéraux d'Entraîneur ou d'Encadrement, on parle de VFAE, Validation Fédérale des Acquis de l'Expérience.

Il s'agit d'une procédure longue et exigeante qui nécessite un travail conséquent de la part des candidats. Cependant se pencher sur son expérience est intéressant et enrichissant.

Recevabilité

La démarche de VAE s'effectue en 3 phases : recevabilité, constitution du dossier et examen par un jury.

Le dossier administratif n'est recevable que s'il justifie au minimum d'une expérience de 2 400 heures d'activité sur 3 ans et si l'expérience est bien en rapport avec le diplôme demandé.

Dossier

Le candidat présente et relate son parcours. Il détaille plusieurs activités faisant ressortir les éléments de compétence dans un dossier écrit.

Les domaines sont ceux de la spécialité dont on demande l'équivalence.

Pour les diplômes d'encadrement, ce

sont les fonctions d'encadrement pédagogique et technique des activités visées par la certification, ainsi que la conduite d'un projet dans le domaine.

Validation des acquis de votre expérience

Le dossier est examiné par un jury qui détermine les parties de la certification qui peuvent être validées. Le candidat peut être convoqué pour un entretien.

A l'issue de la délibération, le candidat peut :

- soit obtenir le diplôme dans son intégralité,
- soit obtenir une ou plusieurs UC,
- soit ne rien obtenir.

On ne peut faire qu'une demande par année civile. La validité des UC est de 5 ans.

En chiffres

11 AAE acquis totalement et 12 partiellement de 2014 à 2016.
19 ATE acquis totalement et 14 partiellement de 2012 à 2016.

L'ATTELAGE DE LOISIR À L'AFFICHE

LA 14^E JOURNÉE NATIONALE DE L'ATTELAGE DE LOISIR AURA LIEU LE DIMANCHE 16 AVRIL 2017. PARTICIPER À CET ÉVÉNEMENT NATIONAL EST UNE OCCASION UNIQUE DE PROMOUVOIR L'ATTELAGE DE LOISIR, VOTRE STRUCTURE ET DE PARTIR À LA CONQUÊTE D'UN NOUVEAU PUBLIC. ALORS À VOS GUIDES !

S'inscrire

Les inscriptions sont ouvertes sur le site ffe.com/tourisme. Il suffit de s'identifier avec ses codes club habituels. Des options vous sont proposées comme personnaliser votre annonce ou bénéficier d'une annonce type. Vous pouvez ajouter une photo et actualiser à tout moment votre programme. C'est important de vous inscrire pour figurer dans la communication FFE et pour que le public trouve votre club quand il va sur le site de la JNAL à la recherche d'un club participant près de chez lui.

Outils mis à votre disposition

Afin de faciliter la préparation de votre événement, la FFE/CNTE vous propose un guide d'actions fournissant l'ensemble des informations et outils nécessaires à la préparation et à la promotion de celui-ci : un bon moyen de rappeler les objectifs de l'organisation d'une telle journée et les messages que l'on souhaite véhiculer. Le guide d'actions, c'est également un recueil d'idées et de thématiques pour mettre à l'honneur la pratique de l'attelage de loisir.

Un exemple de communiqué de presse vous est également proposé pour faire connaître vos actions dans votre région. N'hésitez pas à le transmettre aux radios et journaux locaux pour informer le public, mais également aux acteurs locaux : communes, comités des fêtes...



©CNTE/Laurent Fabry, photographie

Faire-savoir

Des affiches personnalisables de la JNAL sont disponibles pour annoncer votre opération portes ouvertes aux alentours de votre club, ainsi que des autocollants à distribuer à l'ensemble des participants. Des cartes d'invitation vous permettent de relancer individuellement vos contacts : classes accueillies pendant *Poney Ecole*, contacts suite à *Equitation pour Tous*, fichier de prospects... Vous pouvez aussi donner des invitations à vos cavaliers pour leur proposer de parrainer leurs amis.

Exemples d'actions

Exceptionnellement cette année, la JNAL 2017 se déroule le dimanche de Pâques. Profitez de cette occasion pour mettre en place des animations

sur ce thème : chasse aux œufs, concours de déguisement avec la présence d'un jury...

Vous pouvez également orienter vos actions vers le tourisme équestre en organisant promenades, randonnées nocturnes ou thématiques et « quizz nature ».

Vous êtes soucieux de l'empreinte écologique et du développement durable ? Il vous est possible d'aborder ces thèmes au travers de présentations et de démonstrations des différentes formes de traction animale et des métiers liés au cheval de trait.

La mise en place d'initiations, de stages ou de démonstrations de maniabilité peut venir illustrer la complexité du rôle de meneur et l'importance de passer par une formation de qualité.

Enfin, l'objet de votre manifestation peut également être orienté vers l'histoire de la pratique et son évolution à travers les âges en proposant spectacles, défilés ou encore expositions et présentations de voitures.

Contact

FFE Tourisme
02 54 94 46 00
tourisme@ffe.com

VOTRE ITINÉRAIRE POUR L'EQUIRANDO

L'ÉTAPE QUI SUIT L'INSCRIPTION DE VOTRE ÉQUIPE À L'EQUIRANDO EST LE CHOIX DE VOTRE ITINÉRAIRE. LA FFE-CNTE ET LE COMITÉ D'ORGANISATION VOUS AIDENT DANS LA PRÉPARATION DE VOTRE AVENTURE EN VOUS PROPOSANT DIFFÉRENTS OUTILS FACILES À UTILISER.



La carte interactive Equirando

Grâce au SIG, la FFE-CNTE a mis en place en partenariat avec le CRTE Rhône-Alpes une cartographie interactive de consultation des itinéraires. Vous pourrez ainsi facilement randonner depuis le point de départ de votre choix jusqu'à Bourg-en-Bresse le 21 juillet 2017 !

Les itinéraires sont présentés sous la forme de différents onglets cartographiques. Le premier présente la carte globale des randonnées. Les autres permettent de visualiser les hébergements, les points d'intérêt touristique, le détail de chaque randonnée ou encore l'emprise des cartes IGN papier qu'il est possible d'acheter dans le commerce.

Il est également possible de télécharger les tracés au format GPX pour les consulter dans un logiciel de cartographie, un GPS de randonnées ou encore dans un smartphone.

La carte est également disponible sur tablettes et smartphones.



Cheval nature

Retrouvez plus de 700 adresses d'établissements et associations de Tourisme Equestre, la liste des établissements labellisés Centre de Tourisme Equestre et Cheval Etape, un cahier spécial attelage, et les coordonnées des 120 CRTE et CDTE. Gratuit sur demande à tourisme@ffe.com.

Spécial Club

Le supplément envoyé avec *La Ref 184* vous propose 6 itinéraires détaillés sur 3 ou 4 jours pour rejoindre Bourg-en-Bresse et toutes les informations, dont les plus du pack club, notamment la mise à disposition d'un ATE.

Les CRTE et CDTE à votre service

Pensez à vous rapprocher des CRTE et CDTE des départements et régions que vous traversez depuis votre point de départ jusqu'à Bourg-en-Bresse. Ils vous communiqueront les itinéraires les plus adaptés à vos critères - attelage, niveau de difficulté ou point d'intérêt - et pourront également vous fournir une liste d'hébergements. Liste sur ffe.com/La-FFE.

Dans les pas des écuries des Thorets

Céline Sérafini, responsable des écuries des Thorets participe pour la première fois à l'Equirando. Nous allons suivre son aventure tout au long de l'année.

Pourquoi participer à l'Equirando ?

« Depuis plusieurs années je souhaitais inscrire une équipe à l'Equirando pour faire découvrir un autre univers que les concours à mes cavaliers et chevaux. L'événement ayant lieu à la fin de la saison c'est une bonne occasion de faire « prendre des vacances » à tout le monde !

N'étant pas spécialiste de la randonnée, je n'avais jamais osé sauter le pas. Mais cette année, en recevant *La Ref* avec le cahier « Tentez la rando, osez l'Equirando » je me suis dit que c'était accessible à tous, même aux plus novices.

Quels outils avez-vous mis en œuvre pour recruter votre équipe et comment se compose-t-elle ?

J'ai commencé par envoyer un mail

à tous mes licenciés pour leur expliquer le projet Equirando. Par la suite j'ai organisé une réunion avec les personnes intéressées.

Pour cette première édition, notre équipe sera composée plutôt d'adultes. Nous serons 4 cavalières. J'espère que les souvenirs ramenés lors de cette 1^{ère} expérience, me permettront d'emmener une plus grosse équipe dans deux ans.

Quelle est la prochaine étape de votre préparation ?

Nous avons finalisé l'hébergement. Les poneys seront au Haras de Veyle à Dompierre-sur-Veyle et nous dormirons en camping-car. Il nous reste à définir notre itinéraire de randonnée en sachant que pour cette première expérience nous souhaitons faire une randonnée « en marguerite ». A ne pas oublier aussi de commencer à réfléchir sur les costumes pour le grand défilé du samedi dans la ville de Bourg-en-Bresse ! Nous sommes sur la bonne voie, nous avons déjà trouvé l'idée ! »

PARTICIPEZ À LA SEDD...

VALORISEZ VOTRE CLUB ET VOS ACTIONS EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE À TRAVERS UN ÉVÉNEMENT ORIGINAL D'ENVERGURE EUROPÉENNE.

Chaque année, du 30 mai au 5 juin, se déroule la Semaine Européenne du Développement Durable, SEDD, action européenne portée par le Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer. Elle vise à encourager et à rendre visibles les activités, projets et événements en faveur du développement durable.



© Ecurie de Vieux



Inscription

Il suffit de vous rendre sur le site officiel de la SEDD, www.developpement-durable.gouv.fr/Edition-2017, et de cliquer sur « La Semaine Européenne du Développement Durable », tout en haut de la page. En cas de difficulté, contactez-nous.

vos événements,
 • des fiches « Activités clés en main »,
 • un kit de communication composé d'affiches personnalisables et de flyers ensemencés (plantez-les, ils fleuriront).
 Ce kit vous sera envoyé dès que votre inscription sera enregistrée.

seaux, créer un parcours nature, organiser une chasse au trésor...

Un espace dédié

Sur ffe.com/devdurable, vous trouverez toutes les informations nécessaires pour vous engager durablement : les actualités, l'historique des actions fédérales en matière de développement durable, plusieurs exemples d'actions pour agir en faveur du développement durable au quotidien et auprès de vos cavaliers, différentes fiches techniques, trucs et astuces afin de vous aider au mieux à réaliser vos actions, la promotion de vos projets...

Outils mis à votre disposition

La FFE-CNTE vous propose une large palette d'outils pour vous aider dans la préparation de votre manifestation :

- un guide d'action rappelant les objectifs de cette semaine et les moyens à mettre en œuvre pour promouvoir

Les activités clés en main

Les activités proposées par la FFE-CNTE se répartissent en 4 grands thèmes : activités pédagogiques, animations, bons gestes et mesures environnementales. Ces fiches vous donnent toutes les informations pour organiser facilement votre activité : construire un abri à insectes et oi-

En savoir plus

Site officiel SEDD : www.developpement-durable.gouv.fr/Edition-2017

Tout savoir sur le Développement Durable à la FFE : www.ffe.com/devdurable.

Contact :
 FFE Tourisme
tourisme@ffe.com
 02 54 94 46 00

Vous pouvez également inviter les participants à mutualiser le transport de leurs chevaux grâce à horsepooling.com en créant votre événement directement sur le site internet.

... ET AU TROPHÉE FFE DD

LA FFE RÉCOMPENSE LES MEILLEURES INITIATIVES MISES EN ŒUVRE PAR SES CLUBS LORS DE LA SEDD.

La SEDD est une occasion unique pour sensibiliser le public, les dirigeants d'établissements équestres et les cavaliers au développement durable.

Le Trophée FFE valorise le travail réalisé par les établissements équestres en récompensant les meilleures initiatives menées durant cette semaine.



Le dossier d'inscription au Trophée FFE Développement Durable sera envoyé à l'ensemble des participants à la SEDD après la manifestation. Profitez d'un coup de projecteur sur votre club et ses actions et tentez de remporter les nombreux lots qui seront remis lors du Salon du Cheval de Paris 2017.

PRINTEMPS STYLE & EQUITATION

LA SECONDE ÉDITION DU PRINTEMPS STYLE & EQUITATION AURA LIEU DU 18 AU 23 AVRIL AU PARC EQUESTRE FÉDÉRAL DE LAMOTTE.



Programme

3 modules de 2 jours chacun s'enchaînent du mardi au dimanche. Stages et formations le matin, compétitions l'après-midi, avec l'intervention des meilleurs spécialistes Hunter. Programme détaillé par demi-journée avec 4 thèmes distincts : Equitation, Style, Juges, Chefs de piste.

Publics

La semaine s'adresse à tous les cavaliers, entraîneurs, juges, chefs de piste souhaitant découvrir le Hunter ou se perfectionner dans la discipline. La semaine se déroule pendant les vacances de Pâques et le Parc accueille simultanément des stages clubs. Ce sera l'occasion de regrouper les cavaliers qui ont gagné un stage offert par la Fédération lors du championnat de France 2016.

Formations

Officiels de compétition : stage en salle le matin. Jugement ou travail sur la piste l'après-midi. Niveau 1 Club pour le mardi et le mercredi. Niveau 2 Amateur et national pour le jeudi et le vendredi. Niveau Elite pour le samedi et le dimanche. Possibilité d'ajustement en fonction des disponibilités.

Equitation : stages de niveau tous les matins sur figures imposées et maniabilité.

Style et jeunes chevaux : stages par âge et par niveau tous les matins



sur cadence, locomotion et style du cheval.

Compétitions

Tous les après-midi, chacun peut engager à son gré, participant ou non aux stages, et choisir son type d'épreuve, son niveau et son nombre de parcours.

Des épreuves derby très accessibles sont proposées les jours impairs sur la carrière dite terrain d'aventure avec des mouvements de terrain et des obstacles de cross mobiles.

ter, cavaliers, entraîneurs, juges et chefs de piste avec la commission Hunter.

- Une offre d'activité supplémentaire aux clubs en vacances et aux clubs et cavaliers de la région.
- La possibilité de passer les Galops® Hunter - CSO en compétition.
- La possibilité pour les centres de formation, BP ou DE, de venir avec leurs élèves. Ils peuvent sur demande aider à l'organisation, sujet inclus dans leur formation.
- La possibilité de valider leur accessibilité comme officiel de compétition juge ou chef de piste.
- La possibilité de valider des UC 10 BP.

Atouts

La convivialité de la discipline est appréciée de tous. Elle permet de travailler le saut d'obstacles dans le calme et la décontraction dans un but de perfectionnement, tout en recherchant l'efficacité dans la discrétion. C'est :

- Une occasion de découvrir le Hunter, de se former et de se perfectionner.
- Un contexte convivial avec des moments festifs.
- Une réunion de toute la famille Hun-

Inscription

La FFE propose un pack comprenant 2 jours avec stage, repas, nuitée et box. On peut choisir 1, 2 ou 3 modules de 2 jours. A partir de 78€.

Consultez le programme, les liens vers le BO et vers les inscriptions à la page : www.ffe.com/circuit/Autres-Evenements/Printemps-Style-Equitation.

Guide Hunter

Le Guide Fédéral Hunter est le support idéal pour préparer votre saison et / ou votre participation au Printemps Style & Equitation. Disponible sur <https://boutique.ffe.com>.

GRAND NATIONAL 2017

DEPUIS 10 ANS, LE CIRCUIT GRAND NATIONAL FFE EST UN TREMPLIN VERS LE HAUT NIVEAU POUR LES MEILLEURS COUPLES DE L'HEXAGONE DANS LES 3 DISCIPLINES OLYMPIQUES. PRÉSENTATION DE LA SAISON.



La saison 2017 compte 25 étapes, 10 étapes outdoor et 3 étapes indoor en CSO, 7 étapes en dressage et 5 étapes en CCE. Chaque circuit intègre les Master Pro dans une de ses étapes.

Nouveautés CSO

La saison se déroulera sur 10 étapes en extérieur et 3 en indoor. La distinction entre l'extérieur et l'indoor est une volonté de la FFE. Le but est d'augmenter le nombre d'étapes « indoor » dans les années à venir et de créer un véritable circuit d'hiver distinct du circuit d'été.

3 sites font leur entrée dans le calendrier : Royan (17) ouvrira la saison, Montfort sur Meu (35) accueillera les cavaliers courant juin, et Rosières aux Salines (54) déjà organisateur d'une étape en dressage recevra les cavaliers de saut d'obstacles pour la première fois en juillet.

3 cavaliers

Désormais, comme en CSO, les écuries de dressage et de CCE pourront comporter un troisième cavalier de moins de 21 ans. L'oc-

casion pour les deux cavaliers plus aguerris d'épauler et d'encadrer la jeune génération.

Nouveautés dressage

Une étape supplémentaire jumelée avec le Festival Complet est programmée au Parc équestre fédéral de Lamotte (41) en septembre. De plus, pour répondre à la demande des cavaliers et des organisateurs, la reprise libre en musique prendra plus d'importance dans le compte des points par étape.

Nouveautés communication

La présence sur les réseaux sociaux sera accentuée. Un compte Instagram est créé pour cette 10^e saison. Des directs seront programmés depuis chacune des étapes sur FFE TV où l'on pourra ensuite voir les replays de tous les parcours. *Le Petit Journal du Grand National FFE* grandit et passe de 7 à 13 minutes. Il comportera une minute « rétro » sur les 9 années écoulées.

Objectifs

Pour Jean Morel, directeur du circuit, « L'objectif initial de dynamiser le circuit national Pro est largement atteint. Le Grand National FFE, ce sont des records battus tous les ans, la volonté de répartir les compétitions dans toute la France et sur toute la saison et de proposer de nouveaux challenges sportifs chaque année. Le circuit n'a jamais été aussi important pour les entraîneurs des trois disciplines. On y repère des talents. On y aguerrit les jeunes cavaliers et chevaux. On y prépare les couples d'avenir pour les équipes de France. »



CALENDRIER 2017

Saut d'obstacles

Outdoor

- 9-12 mars Royan (17)
- 20-23 avril Cluny (71)
- 19-21 mai Tours-Pernay (37)
- 2-4 juin Deauville (14)
- 16-18 juin Montfort sur Meu (35)
- 22-25 juin Fontainebleau (77)
Master Pro
- 6-9 juillet Lure (70)
- 20-23 juillet Rosières aux Salines (54)
- 18-20 août Compiègne (60)
- 15-17 sept. Barbaste (47)

Indoor

- 6-8 oct. Lorient (56)
- 1^{er}-5 nov. Lyon (69)

10-12 nov. Le Mans (72)

Concours complet

- 17-19 mars Saumur (49)
- 21-23 avril Pompadour (19)
- 19-21 mai Le Lion d'Angers (49)
- 23-25 juin Le Pin-Haras (61)
- 8-10 sept. Lamotte Beuvron (41)
Master Pro

Dressage

- 16-19 mars Le Mans (72)
- 6-9 avril Marnes la Coquette (92)
- 8-11 juin Rosières aux Salines (54)
- 6-9 juillet Vierzon (18) Master Pro
- 18-20 août Compiègne (60)
- 8-10 sept. Lamotte Beuvron (41)
- 10-12 nov. Saint-Lô (50)

Suivre le Grand National

Toutes les informations sont sur le site dédié : grandnational.ffe.com. Retrouvez-y les actualités, les étapes, les résultats, les classements, les liens vers les directs, les replays, les réseaux sociaux...

Tour d'honneur des équipes de France



■ Epailard 1^{er} à Bordeaux

Le 4 février, Julien Epailard / *Quatrin de la Roque LM*, prop Laiterie de Montaigu et cav, remporte son premier GP CSI5*W à Bordeaux. Aldrick Cheronnet / *Tanael des Bonnes*, prop SNC Ecurie du Herrin, et Julien Gonin / *Soleil de Cornu CH*, prop cav, sont respectivement 6^e et 10^e. Le lendemain, Pénélope Leprevost / *Ratina d'la Rousserie*, prop G Megret du Haras de Clarbec, est 4^e du GP Land Rover.

Staut 2^e à Leipzig



Le 22 janvier, Kevin Staut / *Rêveur de Hurtebise*HDC*, prop Haras des Coudrettes, est 2^e du GP CSI5*W allemand.

Delaveau 1^{er} à Amsterdam



Le 29 janvier, Patrice Delaveau / *Lacrimoso 3*HDC*, prop Haras des Coudrettes, s'impose dans le GP du CSI4* néerlandais.



Bordeaux seul en tête

Au 5 février, suite à l'étape Saint-Loise du championnat de France de horseball Pro Elite, le classement provisoire est le suivant.

1. Bordeaux : 19pts / +37
2. Chambly : 16pts / +22
3. Lille HEM : 16pts / +15
4. Paris Mash : 16pts / +13
5. Angers : 14pts / +2
6. Coutainville Izzea : 12pts / +4
7. Rouen : 8pts / -23
8. Aramon / Grans : 7pts / -16
9. Ovest Lyon : 7pts / -27
10. Bellegarde : 3pts / -27

Laghouag 1^{er} à Bordeaux

Le 3 février, Karim Laghouag / *Punch de l'Esques*, prop A Célérier, s'adjuge pour la 3^e fois consécutive le Devoucoux Indoor Derby. L'adj Donatien Schauly / *Quinoa Polka Mili*, prop Min. Défense, est 2^e, Astier Nicolas / *Vinci de la Vigne*, prop P & MJ Gérard & cav, est 4^e.

Hécart 1^{er} à Abu Dhabi

Le 21 janvier, Adeline Hécart / *Pasha du Gué*, prop EURL Top Stallions Company & PHD Participation Philippe Dian s'impose dans le GP du CSI4* émirati. Frédéric David / *Equador Van't Roosaker*, prop Sheikha Alyazia Bint, est 7^e.

Victoire du Haras du Bois Margot

Le Haras du Bois Margot a remporté le Challenge FFE French Tour des propriétaires 2016 grâce aux performances de *Classic Bois Margot* monté par Simon Delestre. Le prix a été remis à Rodolphe et Laetitia Bonnet à Bordeaux.



CICO 3* 2017

La FEI a attribué à l'association USTICA l'organisation de l'étape française du circuit FEI Coupe des Nations de Concours complet. L'officiel de France CCE aura lieu au Haras du Pin (61) dans le cadre du Grand Complet, du 11 au 13 août.

Leprevost 7^e à Zurich

Le 29 janvier, Pénélope Leprevost / *Vagabond de la Pomme*, prop G Megret du Haras de Clarbec, est 7^e du GP CSI5*W suisse.

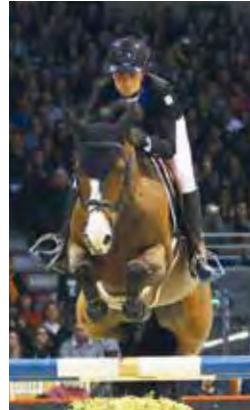
BORDEAUX TRICOLORE !



Julien Epailard remporte le GP Coupe du Monde avec *Quatrin de la Roque LM*.



Aldrick Cheronnet est 6^e avec *Tanael des Bonnes*.



4^e et meilleure Française du GP Land Rover, Pénélope Leprevost / *Ratina d'la Rousserie*, permet à M & Mme Megret du Haras de Clarbec de remporter le prix FFE French Tour des propriétaires remis par Frédéric Morand, vice-président de la FFE.



Simon Delestre / *Chadino* remporte le Prix French tour Generali remis par Agnès Ozouf, représentant le Cabinet Pezant, agent Generali.



Leo Pol Pozzo / *Shamrock du Gîte* remporte le GP Tournée des As.



Sous l'œil attentif du staff fédéral, Karim Laghouag / *Punch de l'Esques* s'adjuge le Devoucoux Indoor Derby.



Pour le plus grand plaisir d'un public enthousiaste, les 2 équipes championnes olympiques à Rio se sont affrontées en un match pony-games endiablé remporté par les complétistes.

ROZIER DE PÈRE EN FILS



C'EST UN FAIT UNIQUE DANS L'HISTOIRE DE L'ÉQUITATION MONDIALE ET DE L'OLYMPISME FRANÇAIS : UN PÈRE ET SON FILS, TOUS LES DEUX PARÉS DU PLUS PRÉCIEUX DES MÉTAUX. A 40 ANS D'INTERVALLE, PHILIPPE A SUCCÉDÉ CET ÉTÉ À SON PÈRE SUR LE TOIT DE L'OLYMPÉ. ENTRETIEN CROISÉ À LA TABLE FAMILIALE ROZIER.



Marcel et Bayard de Maupas à Montréal



Philippe et Rahotep de Toscane à Rio

Philippe, grandir aux côtés d'un champion olympique quand on fait le même métier que ce dernier, est-ce difficile ?

Philippe : ça l'est, effectivement. La comparaison est systématique alors qu'il ne le faudrait pas. On nous demande sans cesse d'être à la hauteur d'un résultat passé qui ne nous appartient pas. Je dois reconnaître que ça m'a suivi tout au long de ma carrière. Le titre, cet été, me semblait vraiment inespéré. Nous ne sommes pas de grands démonstratifs dans la famille, mais je crois que revivre l'exploit à mes côtés, sur place, 40 ans après, a ému mon père. Cette médaille est en quelque sorte l'aboutissement de son travail à lui également. Il a créé de toutes pièces le système qui m'a permis d'accéder à ce titre.

Marcel : La médaille de Philippe restera un moment inoubliable. Le titre était loin d'être inscrit au moment du départ. L'équipe s'est surpassée et

ce n'est pas parce que c'est mon fils, mais j'ai trouvé qu'il a vraiment été formidable, a tout donné avec une grande intelligence.

Marcel, avez-vous fait bénéficier Philippe de votre expérience olympique ? Sur place, l'avez-vous conseillé ?

Non, il faut éviter. Si tout le monde donne son avis, la situation devient vite inaudible. Il faut laisser faire le chef d'équipe. Et laisser le cavalier avec sa gagne, dans sa bulle. C'est en tout cas avec la gagne que je suis parti en 1976, et j'ai senti chez Philippe cette même ambition que la mienne il y a 40 ans.

Sur place, avez-vous eu l'impression de revivre Montréal ?

En 1976, à l'issue de la 2^e manche, la France est à peu près certaine de décrocher une médaille. A Montréal, je suis parti le dernier en assumant d'être pénalisé sur la rivière, de façon à pouvoir aborder correctement

le double de verticaux qui suivait : c'était calculé. Philippe, 40 ans plus tard, partait en ouvreure. Il fallait alors qu'il prouve, en tant que réserviste, qu'il était bon, qu'il n'allait pas pénaliser l'équipe. C'est un vrai trait de caractère des Rozier : le goût du challenge et de l'adrénaline.

Deux champions olympiques dans une même écurie, c'est bon pour l'activité commerciale, non ?

Philippe : Ca donne une crédibilité encore plus grande que lorsqu'il n'y en a qu'un seul (*rires*). Aucune autre famille au monde n'a reçu deux médailles d'or olympiques, donc les Rozier sont encore plus reconnus, c'est vrai. Il ne faut d'ailleurs pas oublier que la saga Rozier intègre également mon oncle, Hubert Parot, lui aussi champion olympique.

Marcel : En tout cas, ces deux titres ne nous montent pas à la tête. Nous resterons humbles même si nous sommes très fiers. Nous ne cher-



Tel père, tel fils



cherons pas, quoi qu'il en soit, à capitaliser sur ces deux médailles. Le business se portait bien avant cela.

Philippe, quels souvenirs gardez-vous de l'agitation autour de votre père à la suite de sa médaille ? Vous rappelle-t-elle l'agitation que vous avez vous-même vécue ?

C'est un souvenir unique. La France n'avait rapporté que deux médailles d'or en 1976 : l'exploit était d'autant plus important. Mon père et moi avons vécu une mise sous les projecteurs extraordinaire que l'on ne trouve à la suite d'aucune autre médaille. Un titre de champion du monde, en équitation, fait du bruit dans le milieu. Un titre de champion olympique résonne dans le pays tout entier. Avec la multiplicité des médias et moyens de communication, je pense que les champions 2016 ont été encore plus intensément confrontés à cet écho national. **Marcel :** De mon côté, j'ai rajeuni de 40 ans suite à la médaille de Philippe. Je m'amuse à retrouver dans les cocktails, à l'Élysée, au Sénat, des champions comme Guy Drut, champion olympique du 110 mètres haies en 1976, ou Thierry Rey, champion olympique de judo en 1980, que je fréquentais il y a fort longtemps !

Philippe, champion olympique : et maintenant ?

Le principal objectif reste de me faire plaisir dans la durée. Je ne veux pas faire de la résistance, devenir le papy du saut d'obstacles. Mais je suis en forme, mon écurie est pleine de bons

chevaux, je suis soutenu par de super propriétaires. Je me donne donc encore quatre ans, jusqu'aux prochains Jeux olympiques. On verra ensuite. Mais voyez Nick Skelton. Il est encore là, au plus haut niveau (*champion olympique individuel cet été à 59 ans, NDLR*) : pourquoi pas moi, tant que le physique et le mental suivent.

Marcel : Philippe se tournera vers de nouveaux challenges, je n'en ai aucun doute. C'est dans son caractère. Ce n'est plus un gamin, je n'ai pas de conseils à lui donner sur la suite qu'il veut donner à sa carrière. Mais je pense qu'il a bâti un modèle très fiable, avec des propriétaires fidèles, qui peut le mener loin pendant quelques années encore.

Doit-on s'attendre à une troisième génération de Rozier champion olympique dans 40 ans ?

Philippe : Toute ma vie, j'ai rêvé d'être au plus haut niveau, mais je ne pensais pas un jour être capable d'accéder au titre suprême comme l'avait fait mon père. Je pensais que la barre avait été placée tellement haut que je n'osais y croire. Il m'a d'ailleurs fallu 5 Jeux Olympiques pour y parvenir. Alors je ne mettrai pas la pression sur la jeunesse.

Marcel : En tout cas, Laura, ma petite-fille, est passionnée. Avant elle, nous verrons si Philippe prendra part à Tokyo 2020. Chaque chose en son temps (*rires*).

L'Espace Marcel Rozier

Derrière cette exceptionnelle réussite familiale, la vision du jeune Mar-

cel Rozier, qui, arrivé à Bois-le-Roi en 1956, à tout juste 20 ans, comme palefrenier dans le centre équestre dirigé par son futur beau-père, fera de la bourgade seine-et-marnaise un repaire de champions. De 20 boxes dans les premières années, le Haras des Grands Champs E-space Marcel Rozier est passé aujourd'hui à 110 chevaux qui peuvent être accueillis sur le site, en maintenant une ambiance intimiste.

Repaire de champions

Parmi les actuels locataires, les deux fils de Marcel Rozier, Philippe et Thierry, mais également de prestigieux cavaliers, maisons et propriétaires : Sa Majesté le roi du Maroc, la Fédération royale marocaine des sports équestres, Charlotte Casiraghi ou encore la cavalière grecque Electra Niarchos.

« A Bois-le-Roi, nous avons hébergé et entraîné au moins une douzaine de chevaux qui ont couru les Jeux, explique Marcel. Il y a eu bien sûr les trois miens, *Quo Vadis*, *Sans Souci et Bayard (de Maupas)*, les trois de Philippe, *Jiva*, *Barbarian* et *Rahotep (de Toscane)*, *Flambeau* qui a participé aux Jeux de Los Angeles et de Séoul avec Frédéric Cottier, *Rocket*, la monture de Janou Lefebvre, *Quickly de Kreisker*, le cheval d'Abdelkibir Ouaddar, ou encore quelques chevaux de l'équipe espagnole des Jeux de Munich. »

Daniel Koroloff

Fences

L'espace Marcel Rozier est aussi connu mondialement pour les ventes Fences sont organisées par l'équipe d'associés autour des six inventeurs du concept : Arnaud Evain, Bernard Le Courtois, Yves Lemaire, Eric Nègre, Bruno Souloumiac et Marcel Rozier. En 2017 l'Agence organisera ses 29^e ventes Elite et ses 17^e ventes de sélection. Depuis sa création, l'agence a vendu plus de 6 000 jeunes chevaux de sport à des acheteurs venus de 40 pays et des 5 continents, comme *Kraque Boom*, *Myrtille Paulois*, *Itôt du Château*...

COMMISSION JURIDIQUE ET DISCIPLINAIRE DE 1^E INSTANCE

Dossier

n°405-06-2016,
406-07-2016,
407-08-2016 et
408-09-2016

Le 4 octobre 2016, la Commission juridique et disciplinaire de première instance de la Fédération Française d'Équitation (FFE) a siégé pour statuer dans l'affaire opposant les licenciés A..., B..., C... et D..., mineurs, à la FFE. Le Président de la FFE a saisi la Chargée d'instruction de première instance, Madame Constance POPINEAU, par un courrier du 13 septembre.

COMPOSITION DE LA COMMISSION

Ludovic de VILLELE, Président, Christian BOYER, Secrétaire de séance, Marie-Paule RAVANEL, Membre.

DÉBATS

Les parties ont été convoquées pour une audience le 4 octobre. Étaient absents et/ou excusés : Monsieur et Madame E..., représentants légaux de A..., Monsieur et Madame G..., représentants légaux de C..., Monsieur DE MARTIMREY, Monsieur DESMAIZIERE.

Étaient présents : Monsieur F, représentant légal de B..., Monsieur H... représentant légal de D... ainsi que D..., Monsieur BOURDIN, Madame MARDELL.

FAITS ET PROCÉDURE

Attendu que par un courriel du 7 septembre, Monsieur BOURDIN, Directeur des événements du Parc équestre fédéral, a porté à la connaissance des services de la FFE des faits de vols et dégradations de matériel, qui se seraient déroulés en juillet 2016 lors des Championnats de France Poney.

Attendu que selon Monsieur BOURDIN, les faits se seraient déroulés de la façon suivante. Après s'être aperçu que son fils et trois de ses amis étaient en possession de matériel qui ne leur appartenait pas, Monsieur E... s'est présenté au Commissariat général avec A..., B..., C... et D..., ainsi que le coach des trois premiers, Madame MARDELL. Interrogés par Monsieur BOURDIN, les quatre adolescents ont confirmé avoir commis ensemble des vols en dégradant des malles. Monsieur BOURDIN a interdit à C... de prendre le départ de la finale de son épreuve. A... et B... avaient déjà terminé leur Championnat. D... quant à elle était venue à l'Open en simple accompagnatrice. En outre, Monsieur BOURDIN a demandé aux quatre adolescents de quitter le site immédiatement. Attendu que Monsieur BOURDIN a précisé que Madame MARDELL a approuvé sans réserve les remontrances et sanctions sportives prises, et a souligné le comportement exemplaire de Monsieur A..., qui a d'ailleurs remboursé la totalité des dégradations s'élevant à plus de 6.000 €.

Attendu que Monsieur BOURDIN s'est entretenu avec certains parents au téléphone. Madame G... a approuvé la sanction sportive prise à l'encontre de sa fille C..., d'autant qu'elle s'était privée de vacances pour que cette dernière puisse participer aux Championnats. Monsieur F... a semblé avoir pris la situation à la légère, s'inquiétant surtout du coût, de la véracité des faits et du niveau d'implication de sa fille B....

Attendu que Monsieur BOURDIN a également transmis aux services de la FFE deux documents envoyés par Monsieur DESMAIZIERE, père de cavalières victimes des vols et dégradations : un courriel du 19 juillet adressé à Monsieur E..., contenant un

devis s'élevant à 6.184 €. Il est précisé que les portes et les châssis de deux des dix malles ont été voilés lors de l'effraction, ce qui les rendait irréparables ; un courriel du 22 juillet adressé à Monsieur BOURDIN, accusant réception de l'intégralité du paiement par Monsieur E... et considérant le dossier comme clos. Attendu que par un courriel du 16 septembre, Monsieur G..., père de C..., a présenté ses excuses pour le comportement inqualifiable de sa fille. Il a indiqué que cette dernière était sous la garde et la responsabilité de sa mère, et qu'il ignorait qu'elle se rendait à cette compétition.

Attendu que par un courrier du 27 septembre, Madame G..., mère de C..., a présenté ses excuses aux membres de la commission ainsi qu'aux personnes ayant subi les préjudices causés par le comportement irresponsable et inadmissible de sa fille. Elle n'était pas présente à l'Open et a été informée des faits et de l'éviction de sa fille par téléphone. Elle a d'ailleurs acquiescé cette sanction sportive et remercie Monsieur E... d'avoir accompagné sa fille. Elle a précisé que pendant l'Open, sa fille était encadrée par Madame MARDELL sur le plan sportif, et laissée en autonomie avec ses camarades pendant les temps libres. Elle a indiqué attendre la décision de la Commission avant de renouveler la licence de sa fille.

Attendu que par un courriel du 30 septembre, Monsieur F..., père de B..., a fait savoir qu'il n'était pas présent à l'Open et a été informé par Madame MARDELL, à la suite de quoi il a appelé Monsieur BOURDIN.

Attendu que par un courriel du 3 octobre, Monsieur F... a transmis une lettre d'excuses rédigée par sa fille. Cette dernière a expliqué qu'elle-même, C... et D... se sont laissées entraîner par A.... Elle a assuré avoir retenu la leçon et a

promis de ne jamais recommencer. Elle a imploré l'indulgence de la Commission car poursuivre l'équitation était très important pour elle.

Attendu que par un courrier du 3 octobre, Madame H..., mère de D..., a présenté les faits tels que vécus par sa fille. Cette dernière a assisté aux vols mais n'y a pas participé. Elle aurait même demandé à A... d'arrêter et aurait refusé de l'accompagner les autres soirs. Sa fille se dit très affectée par son attitude, dont elle a honte.

Attendu que les parents de A... ont réceptionné leur convocation le 15 septembre mais n'ont pas fourni de témoignage malgré plusieurs relances par téléphone et par courriel aux coordonnées indiquées sur la licence du cavalier.

Attendu que par un courriel du 27 septembre, Monsieur DE MARTIMPREY, dirigeant du club dans lequel est licenciée D..., explique qu'il n'était pas au courant de la présence de cette dernière aux Championnats. Il a bien engagé des cavaliers sur cette compétition mais D... n'en faisait pas partie. Il a été informé des faits par Madame MARDELL.

MOTIFS

Considérant que la FFE a diligencé une procédure à l'encontre de chaque mis en cause : dossier 405-06-2016 FFE c/ A..., dossier 406-07-2016 FFE c/ B..., dossier 407-08-2016 FFE c/ C... et dossier 408-09-2016 FFE c/ D....

Considérant qu'au vu des liens étroits existant entre les quatre procédures précitées, la Commission a décidé de les juger en même temps à l'occasion de la présente décision.

Considérant qu'il ressort des témoignages écrits et des interventions orales que les faits de vols et de complicité de vols sont avérés à l'égard des quatre mis en cause.

Concernant A...

Considérant que A... aurait reconnu, notamment auprès de son père et des trois autres mis en cause, avoir fracturé des malles et s'être introduit dans des boxes afin de voler du matériel.

Considérant que Monsieur E... aurait remboursé l'intégralité des dégradations sans solliciter les autres parents, au motif que son fils serait le seul des mis en cause à avoir commis les faits litigieux.

Considérant que A... se serait déjà adonné à ces activités délictueuses lors de la précédente édition des Championnats de France Pony.

Considérant que A... et son père n'ont jamais répondu à leur convocation, malgré les multiples relances par courriel et par téléphone.

Considérant que le jeune homme n'a manifesté aucun regret ni présenté la moindre excuse devant la Commission.

Concernant B..., C... et D...

Considérant que B..., C... et D... n'auraient pas fracturé les malles et n'auraient pas pénétré dans les boxes.

Considérant toutefois que ces dernières étaient au courant depuis plusieurs jours des activités délictueuses de A..., qu'un soir elles sont allées le retrouver et ont assisté aux dégradations des malles et à l'effraction des boxes, qu'elles ont aidé A... à transporter le matériel volé, qu'elles ont accepté d'en stocker une partie dans leurs tentes, et enfin qu'elles n'ont pas dénoncé A... sous couvert d'amitié.

Considérant que si les trois jeunes filles ne semblent pas avoir pris une part active aux dégradations des malles et à l'effraction des boxes, elles s'en sont néanmoins rendues complices par leur comportement avant et après.

Considérant que A... leur aurait proposé de l'accompagner une nouvelle fois et qu'elles auraient refusé.

Considérant que les actes de B..., C... et D... semblent isolés. Considérant que les trois jeunes filles assurent avoir pris conscience de la gravité des faits

et qu'elles ont présenté leurs excuses à plusieurs reprises, auprès des victimes des vols et devant la Commission.

Concernant la gravité des faits litigieux témoignent d'une particulière gravité à de nombreux égards :

- D'abord, la quantité de matériel volé ainsi que le montant élevé des dégradations, qui dépasse les 6.000 € ;

- Ensuite, le jeune âge des mis en cause, tous âgés entre 15 et 16 ans ;

- Enfin, les conséquences pour les victimes, qui en plus de subir un préjudice matériel et moral lié à la perte de leur matériel, peuvent se trouver privées de la possibilité de participer au Championnat de France lorsque leur épreuve n'a pas encore eu lieu ou n'est pas terminée.

Concernant les réquisitions de la FFE

Considérant qu'en préambule la FFE a appelé les centres équestres à faire preuve de la plus grande vigilance concernant l'encadrement des cavaliers mineurs pendant les temps libres, notamment en délimitant clairement les phases durant lesquelles les cavaliers mineurs sont sous la responsabilité de leurs parents ou sous la responsabilité du club.

Considérant que la FFE a souligné la réaction exemplaire de Monsieur A... à la suite de la découverte de l'infraction, tout en regrettant que ce dernier n'ait pas fait connaître sa version des faits auprès de la Commission.

Considérant que la FFE a insisté sur le fait que le comportement des quatre mis en cause, en plus de constituer une infraction aux règlements fédéraux, est susceptible de revêtir les qualifications pénales de vol et de complicité de vol.

Considérant que la FFE a rappelé les sanctions encourues au titre du Code pénal :

- Le vol est puni de 3 ans d'emprisonnement et de 45.000€ d'amende ;

- Le vol est puni de 5 ans d'emprisonnement et de 75.000€ d'amende, notamment, lorsqu'il est commis par plusieurs personnes agissant en qualité d'au-

teur ou de complice, lorsqu'il est commis par effraction, lorsqu'il est précédé ou accompagné d'actes de destruction, dégradation ou détérioration ;

- Le vol est puni de 7 ans d'emprisonnement et de 100.000€ d'amende lorsqu'il est commis dans deux des circonstances aggravantes précitées ;

- Le vol est puni de 10 ans d'emprisonnement et de 150.000€ d'amende lorsqu'il est commis dans trois des circonstances aggravantes précitées ;

- Un complice encourt les mêmes peines qu'un auteur.

Considérant que la FFE a noté qu'à ce jour aucune plainte n'avait été déposée devant les juridictions pénales.

Considérant que la FFE a indiqué qu'elle se réservait la possibilité de transmettre les faits litigieux aux autorités compétentes aux fins de poursuites devant une juridiction pénale, dans les limites imposées par la prescription de l'action publique.

Considérant que la FFE a pris en compte les différents degrés de participation matérielle et d'état d'esprit entre les mis en cause.

Considérant que la FFE a requis les sanctions suivantes :

- A l'encontre de A... :
 - Disqualification du Championnat de France Open Pony 2016 ;

- Confirmation de l'exclusion prononcée par Monsieur BOURDIN ;

- Suspension de compétition pour une durée de 12 mois, pouvant être partiellement remplacée, avec l'accord du représentant légal de l'intéressée, par l'accomplissement de 6 journées d'activité d'intérêt général dont les modalités seront à déterminer entre la FFE et le CRE.

- A l'encontre de B... :
 - Disqualification du Championnat de France Open Pony 2016 ;

- Confirmation de l'exclusion prononcée par Monsieur BOURDIN ;

- Suspension de compétition pour une durée de 6 mois, pouvant être intégralement remplacée, avec l'accord du représentant légal de l'intéressé, par l'accomplissement de 3 journées d'activité d'intérêt général dont les modalités seront à détermi-

ner entre la FFE et le CRE.

- A l'encontre de C... :

- Confirmation de l'interdiction de participer à sa finale lors du Championnat de France Open Pony 2016 ;

- Confirmation de l'exclusion prononcée par Monsieur BOURDIN ;

- Suspension de compétition pour une durée de 6 mois, pouvant être intégralement remplacée, avec l'accord du représentant légal de l'intéressé, par l'accomplissement de 3 journées d'activité d'intérêt général dont les modalités seront à déterminer entre la FFE et le CRE.

- A l'encontre de D... :

- Disqualification du Championnat de France Open Pony 2016 ;

- Confirmation de l'exclusion prononcée par Monsieur BOURDIN ;

- Suspension de compétition pour une durée de 6 mois, pouvant être intégralement remplacée, avec l'accord du représentant légal de l'intéressée, par l'accomplissement de 3 journées d'activité d'intérêt général dont les modalités seront à déterminer entre la FFE et le CRE.

Considérant que les mis en cause et/ou leurs représentants légaux, lorsqu'ils étaient présents, ont eu la parole en dernier.

DISPOSITIF

Vu les Statuts de la FFE adoptés par l'Assemblée Générale du 18 juin 2013, et notamment les articles VII et VIII ;

Vu le Règlement intérieur de la FFE adopté par l'Assemblée Générale du 18 juin 2013 ;

Vu le Règlement disciplinaire de la FFE adopté par l'Assemblée Générale du 18 juin 2013, et notamment l'article 2 ;

Vu le Règlement général des compétitions 2016, et notamment l'article 1.6 ;

Vu les pièces communiquées au dossier ;

Vu et entendu le rapport de la chargée d'instruction ;

La Commission Juridique et Disciplinaire de 1ère instance, après en avoir délibéré, a pris sa décision le 4 octobre 2016.

La Commission Juridique et Disciplinaire, statuant en première instance, décide conformément

à l'article 18 du Règlement disciplinaire général de la FFE, d'infliger à :

• A... :
- La radiation de sa licence FFE pour une durée définitive.

- La confirmation de la sanction sportive et de l'exclusion du Parc équestre fédéral lors des Championnats de France Open Pony 2016.

- Une amende de mille cinq cents euros (1.500€) assortie d'un sursis. Conformément à l'article 21 du Règlement disciplinaire, l'amende assortie d'un sursis est réputée non avenue si, dans un délai de deux ans après son prononcé, l'intéressé n'a fait l'objet d'aucune nouvelle sanction par un organe disciplinaire, quel qu'en soit le motif. Toute nouvelle sanction pendant ce délai emporte révocation du sursis.

• B... :

- Une suspension de compétition pour une durée d'1 mois ferme, complétée par l'accomplissement de 5 journées d'activité d'intérêt général dont les modalités sont à fixer entre la FFE et le CRE. Les 5 journées d'activité d'intérêt général doivent être exécutées dans un délai d'1 an. En cas de non respect à l'issue de ce délai, la FFE se réserve la possibilité de maintenir la suspension de compétition jusqu'à l'exécution totale des 5 journées d'activité d'intérêt général.

- La confirmation de la sanction sportive et de l'exclusion du Parc équestre fédéral lors des Championnats de France Open Pony 2016.

• C... :

- Une suspension de compétition pour une durée d'1 mois ferme, complétée par l'accomplissement de 5 journées d'activité d'intérêt général dont les modalités sont à fixer entre la FFE et le CRE. Les 5 journées d'activité d'intérêt général doivent être exécutées dans un délai d'1 an. En cas de non respect à l'issue de ce délai, la FFE se réserve la possibilité de maintenir la suspension de compétition jusqu'à l'exécution totale des 5 journées d'activité d'intérêt général.

- La confirmation de la sanction sportive et de l'exclusion Parc équestre fédéral lors des Championnats de France Open Pony

2016.

• D... :

- Une suspension de compétition pour une durée d'1 mois ferme, complétée par l'accomplissement de 5 journées d'activité d'intérêt général dont les modalités sont à fixer entre la FFE et le CRE. Les 5 journées d'activité d'intérêt général doivent être exécutées dans un délai d'1 an. En cas de non respect à l'issue de ce délai, la FFE se réserve la possibilité de maintenir la suspension de compétition jusqu'à l'exécution totale des 5 journées d'activité d'intérêt général.

- La confirmation de la sanction sportive et de l'exclusion Parc équestre fédéral lors des Championnats de France Open Pony 2016.

Dossier n°410-II-2016, 4II-I2-2016 et 4I2-I3-2016

Le 4 octobre 2016, la Commission juridique et disciplinaire de première instance de la Fédération Française d'Équitation (FFE) a siégé pour statuer dans l'affaire opposant les licenciés Sylvain GREGOIRE, Clément MOURET et Sébastien PROCUREUR, à la FFE.

Le Président de la FFE a saisi la Chargée d'instruction de première instance, Madame Constance POPINEAU, par un courrier du 13 septembre.

Composition de la Commission Ludovic de VILLELE, Président, Christian BOYER, Secrétaire de séance, Marie-Paule RAVANEL, Membre.

Débats

Les parties ont été convoquées pour une audience le 4 octobre.

Étaient absents et/ou excusés : Monsieur BUCHER, Monsieur MOURET et Monsieur PROCUREUR.

Étaient présents : Monsieur GREGOIRE et son père, Monsieur BOURDIN.

FAITS ET PROCÉDURE

Attendu que par un courriel du 7 septembre, Monsieur BOURDIN, Directeur des événements du Parc équestre fédéral, a porté à

la connaissance des services de la FFE des faits de fausse déclaration, faux et usage de faux, qui se seraient déroulés à la suite du Grand Tournoi 2016.

Attendu que Monsieur BOURDIN a expliqué que chaque année, la FFE fait appel à des officiels de compétition afin d'arbitrer les matchs du Grand Tournoi. Ces derniers sont logés et nourris aux frais de la FFE, sont défrayés pour leur transport sur justificatifs (note de frais et ticket de péage), et les arbitres référents reçoivent une indemnité forfaitaire de 320€.

Attendu que cette année, le service Comptabilité de la FFE a alerté Monsieur BOURDIN concernant les justificatifs de Messieurs BUCHER, GREGOIRE, MOURET et PROCUREUR. D'une part, sur les quatre notes de frais, les noms sont modifiés mais le trajet et surtout le numéro de badge sont identiques. D'autre part, le ticket télépéage est falsifié.

Attendu que la fraude aurait été organisée par Monsieur MOURET, qui aurait expliqué à l'un des acolytes : « nous faisons comme ça tous les ans ».

Attendu que Monsieur BOURDIN produit à l'appui de ses dires les quatre justificatifs qui ont été présentés au service comptabilité de la FFE. Il en ressort que :

- Monsieur BUCHER s'est vu envoyer le chèque n° ... d'un montant de 570€, à l'adresse indiquée sur sa note de frais.

- Messieurs MOURET, GREGOIRE et PROCUREUR n'ont pas été défrayés, la fraude ayant été découverte lors de l'examen de leurs justificatifs.

Attendu que par un courriel du 19 septembre, le service comptabilité de la FFE a attesté que Monsieur BUCHER a encaissé le chèque précité, qui lui a été envoyé à l'adresse indiquée sur sa note de frais.

Attendu que par un courriel du 29 septembre, Monsieur GREGOIRE a produit son témoignage. C'était la première année qu'il arbitrait pour la FFE. Lorsqu'il s'est aperçu qu'il aurait dû récupérer ses tickets de péage et qu'il ne l'avait pas fait, Monsieur MOURET lui a dit : « c'est bon je modifierai les justificatifs du télépéage de Julien [Monsieur BUCHER] et tu enverras ça ». Monsieur MOURET lui a fait des

factures, qu'il a ensuite imprimées et envoyées à la FFE. Monsieur GREGOIRE a dit comprendre que son comportement était intolérable pour un officiel de compétition et contraire aux valeurs du sport. Il a reconnu ses erreurs et a présenté ses excuses pour son mauvais comportement à la FFE, à Monsieur BOURDIN ainsi qu'à toute l'organisation du Grand Tournoi.

Attendu que par un courrier du 29 septembre, Monsieur MOURET a produit son témoignage. Il a arbitré sur le Grand Tournoi depuis 2014. Malgré le temps que cela lui prend sur son travail, la météo parfois difficile et la grande fatigue que ce week-end d'arbitrage engendre, il s'est toujours déplacé avec plaisir, emmenant même son propre cheval afin d'arbitrer dans les meilleures conditions. Cette année, il a oublié de récupérer ses justificatifs de péage et a donc décidé, non pas de falsifier mais de modifier les justificatifs d'un arbitre qui habite dans la même région que lui. Son intention n'était pas malhonnête, il voulait seulement réparer son oubli. En outre, Monsieur MOURET a pris à sa charge l'entière responsabilité de la modification des justificatifs de Messieurs GREGOIRE et PROCUREUR, à partir du justificatif réel de Monsieur BUCHER. Il a reconnu que ce comportement était intolérable pour un officiel de compétition et contraire aux valeurs du sport. Il a ajouté : « Nous faisons cela pour tenter d'être au minimum indemnisé pour le week-end chargé que nous passons. Nous n'essayons pas d'obtenir un remboursement supérieur à la somme de nos frais réels en fournissant des documents erronés ». Il a indiqué regretter de ne pas pouvoir être présent à l'audience, a présenté ses excuses à la FFE et à Monsieur BOURDIN pour ces désagréments et son mauvais comportement.

Attendu que Monsieur PROCUREUR a réceptionné sa convocation le 17 septembre. Il n'a pas fourni de témoignage malgré plusieurs relances par téléphone et par courriel.

Attendu que Monsieur BUCHER n'a jamais réceptionné sa convocation, pourtant envoyée à l'adresse indiquée sur sa note de frais et à laquelle il a reçu puis encaissé le chèque envoyé par la FFE.

MOTIFS

Considérant que la FFE a diligemment une procédure à l'encontre de chaque mis en cause : dossier 410-11-216 FFE c/ Sylvain GREGOIRE, dossier 411-12-2016 FFE c/ Clément MOURET et dossier 412-13-2016 FFE c/ Sébastien PROCUREUR.

Considérant qu'au vu des liens étroits existant entre les quatre procédures précitées, la Commission a décidé de les juger en même temps à l'occasion de la présente décision.

Considérant qu'à l'audience, Monsieur GREGOIRE a réitéré son témoignage écrit et a apporté les précisions suivantes :

- Il ignorait que les frais de transport étaient pris en charge par la FFE, raison pour laquelle il n'a pas pensé à conserver ses justificatifs ;
- Il a appris a posteriori qu'il recevrait une indemnité de 500€ sur fourniture de justificatifs à la FFE, raison pour laquelle il a envoyé de faux documents à la FFE ;

- Il a effectué le trajet « aller » avec ses parents et le trajet « retour » en covoiturage avec Messieurs BUCHER, MOURET et PROCUREUR.

Considérant qu'à l'audience, Monsieur BOURDIN a insisté sur les éléments suivants :

- Le courrier de convocation envoyé à chaque officiel de compétition précise les conditions et modalités de remboursement des frais liés au transport ;

- Le courrier de convocation précité ne mentionne aucunement que tout officiel de compétition recevra une indemnité de 500€ contre justificatifs, et indique expressément que seuls les officiels de compétition responsables de terrain percevront une indemnité 320€ ;

- Les trois mis en cause et Monsieur BUCHER ont fait du covoiturage pour le retour mais ont envoyé chacun une note de frais individuelle sans diviser le montant par quatre, espérant ainsi recevoir une somme d'argent supérieure au coût réel du transport ;

- Lorsque Monsieur BOURDIN a appelé chaque mis en cause afin de leur annoncer qu'ils ne seraient pas défrayés, aucun n'a contesté ni demandé d'explication, ce que Monsieur BOURDIN a interprété comme un aveu ;

- Les notes de frais falsifiées étaient

extrêmement ressemblantes à une note de frais réelle, la supercherie ayant été découverte uniquement parce que Monsieur MOURET a oublié de changer les numéros de badge. Selon Monsieur BOURDIN, cela suppose que Monsieur MOURET a réalisé les faux documents avec minutie.

Considérant qu'il ressort des témoignages écrits et des interventions orales que les faits litigieux sont avérés à l'égard de Messieurs GREGOIRE, MOURET et PROCUREUR.

Considérant que les trois mis en cause, en fournissant des notes de frais falsifiées, ne souhaitent pas simplement masquer le fait qu'ils avaient oublié de conserver leurs justificatifs de péage afin d'être remboursés des frais de transport réellement engagés par chacun, mais espéraient percevoir une somme supérieure à celle à laquelle ils avaient droit.

Considérant qu'en envoyant à la FFE une note de frais falsifiée par Monsieur MOURET, Monsieur GREGOIRE a commis les infractions de recel de faux et tentative d'escroquerie.

Considérant qu'en falsifiant trois notes de frais à partir de la note de frais déjà mensongère de Monsieur BUCHER, et en envoyant à la FFE l'une des trois notes de frais falsifiée par ses soins, Monsieur MOURET a commis les infractions de faux et usage et tentative d'escroquerie.

Considérant qu'en envoyant à la FFE une note de frais falsifiée par Monsieur MOURET, Monsieur PROCUREUR a commis les infractions de recel de faux et tentative d'escroquerie.

Considérant que les faits litigieux témoignent d'une particulière gravité à double titre : d'une part, le cumul de plusieurs infractions par chaque mis en cause ; d'autre part, le montant de la somme sollicitée par chacun d'entre eux (570€).

Considérant que la FFE a insisté sur le fait que le comportement des trois mis en cause, en plus de constituer une infraction aux règlements fédéraux, sont susceptibles de revêtir les qualifications pénales précitées.

Considérant que la FFE a rappelé les sanctions encourues au titre du Code pénal :

- L'escroquerie est punie de 3 ans

d'emprisonnement et de 45.000€ d'amende ;

- La tentative d'escroquerie est réprimée et punie des mêmes peines que l'escroquerie ;

- Le faux et l'usage de faux sont punis de 3 ans d'emprisonnement et de 45.000€ d'amende.

Considérant que la FFE a souligné que les comptes de la FFE sont soumis au contrôle annuel d'un commissaire au compte, et que la fraude réalisée par les trois mis en cause était susceptible de remettre en cause la bonne gestion de la FFE.

Considérant que la FFE a indiqué qu'elle se réservait la possibilité de se constituer partie civile aux fins de poursuites devant une juridiction pénale, dans les limites imposées par la prescription de l'action publique.

Considérant que la FFE a pris en compte les différents degrés de participation matérielle entre les mis en cause.

Considérant que la FFE a requis les sanctions suivantes :

- A l'encontre de Clément MOURET :

- Une suspension des fonctions d'officiel de compétition et une suspension de compétition pour une durée de 18 mois,

- Une amende de 1.000€.

- A l'encontre de Sébastien PROCUREUR :

- Une suspension des fonctions d'officiel de compétition et une suspension de compétition pour une durée de 12 mois,

- Une amende de 700€.

- A l'encontre de Sylvain GREGOIRE :

- Une suspension des fonctions d'officiel de compétition et une suspension de compétition pour une durée de 12 mois,

- Une amende de 500€.

Considérant que la FFE regrette l'absence de deux des trois mis en cause.

Considérant que le mis en cause présent a renouvelé ses excuses et a eu la parole en dernier.

Dispositif

Vu les Statuts de la FFE adoptés par l'Assemblée Générale du 18 juin 2013, et notamment les articles VII et VIII ;

Vu le Règlement intérieur de la FFE adopté par l'Assemblée Générale du 18 juin 2013 ;

Vu le Règlement disciplinaire de la

FFE adopté par l'Assemblée Générale du 18 juin 2013, et notamment l'article 2 ;

Vu le Règlement général des compétitions 2016, et notamment l'article 1.6 ;

Vu les pièces communiquées au dossier ;

Vu et entendu le rapport de la chargée d'instruction ;

La Commission Juridique et Disciplinaire de 1ère instance, après en avoir délibéré, a pris sa décision le 4 octobre 2016.

La Commission Juridique et Disciplinaire, statuant en première instance, décide conformément à l'article 18 du Règlement disciplinaire général de la FFE, d'infliger à :

- Clément MOURET

- Une suspension des fonctions d'officiel de compétition et une suspension de compétition pour une durée de 18 mois.

- Une amende de mille euros (1.000€) à régler dans les meilleurs délais. La FFE se réserve la possibilité de maintenir les suspensions précitées jusqu'au complet paiement de l'amende.

- Sébastien PROCUREUR

- Une suspension des fonctions d'officiel de compétition et une suspension de compétition pour une durée de 12 mois.

- Une amende de sept cents euros (700€) à régler dans les meilleurs délais. La FFE se réserve la possibilité de maintenir les suspensions précitées jusqu'au complet paiement de l'amende.

- Sylvain GREGOIRE

- Une suspension des fonctions d'officiel de compétition et une suspension de compétition pour une durée de 12 mois assortie d'un sursis. Conformément à l'article 21 du Règlement disciplinaire, la suspension de compétition assortie d'un sursis est réputée non avenue si, dans un délai de deux ans après son prononcé, l'intéressé n'a fait l'objet d'aucune nouvelle sanction par un organe disciplinaire, quel qu'en soit le motif. Toute nouvelle sanction pendant ce délai emporte révocation du sursis.

- Une amende de trois cents cinquante euros (350€) à régler dans les meilleurs délais. La FFE se réserve la possibilité de rendre la suspension de compétition effective jusqu'au complet paiement de l'amende.

Dossier n°4I5-I6-2016

Le 4 octobre 2016, la Commission juridique et disciplinaire de première instance de la Fédération Française d'Équitation (FFE) a siégé pour statuer dans l'affaire opposant le licencié Guillaume BERMEJO, à la FFE.

Le Président de la FFE a saisi la Chargée d'instruction de première instance, Madame Constance POPINEAU, par un courrier du 13 septembre.

Composition de la Commission Ludovic de VILLELE, Président, Christian BOYER, Secrétaire de séance, Marie-Paule RAVANEL, Membre.

Débats

Les parties ont été convoquées pour une audience le 4 octobre.

Étaient convoqués : Monsieur BERMEJO, Madame LEVAVASSEUR, Madame GAUBE, Madame SCHNEBELEN, Madame GEILLER.

Aucune des personnes convoquées n'était présente.

FAITS ET PROCÉDURE

Attendu que par un courriel du 2 août, Monsieur FREZIER, Président du Comité Régional d'Équitation d'Aquitaine, a porté à la connaissance de la FFE des faits de substitution de cavalier, qui se seraient déroulés le 31 juillet à SAINT SULPICE DE CAMEYRAC lors du concours CSO n° 201633068. Le courriel était accompagné du procès-verbal d'infraction établi par la présidente du jury, Madame LEVAVASSEUR, sur la base des constatations de la commissaire au paddock, Madame GAUBE. Le procès-verbal indiquait que sur l'épreuve n° 6, Agathe GEILLER était engagée avec le dossard 18 sur BEST BOY DE LOGERIE mais qu'en réalité Victoria SCHNEBELEN a tenté de prendre le départ à sa place. Victoria SCHNEBELEN n'étant pas en possession d'une licence compétition valide, elle n'a pas été autorisée à prendre le départ après réclamation.

Attendu que la consultation du site de la FFE a révélé que l'engagement d'Agathe GEILLER a été saisi par le compte engageur

n° 0010699F, qui correspond à la licence dirigeant de Monsieur BERMEJO.

Attendu que par un courriel du 19 septembre, Madame GAUBE, commissaire au paddock, a apporté les précisions suivantes. Une cavalière est arrivée en tenue de concours et s'est présentée sous le n° 18. Interrogée sur son identité, la cavalière a confirmé qu'elle s'appelait Agathe. Au moment d'appeler la cavalière pour aller en piste, une personne est venue prévenir la commissaire au paddock que la cavalière à cheval n'était pas Agathe mais Victoria. La commissaire au paddock a alors demandé au micro si le n° 18 était Agathe ou Victoria, et elle a entendu la cavalière dire : « mais chut, je suis Agathe ». La commissaire au paddock a intimé à la cavalière de sortir de la détente et lui a interdit de prendre le départ tant qu'elle n'aurait pas présenté sa licence au jury. C'est là que la cavalière a rétorqué : « c'est mort, je peux desseller ». Après l'épreuve, la commissaire au paddock est partie à la recherche de la cavalière et lui a conseillé de venir se présenter au jury. La cavalière a répondu par la négative et que de toute façon il ne pouvait rien lui arriver. La cavalière a fini par rencontrer la présidente du jury, à laquelle elle a avoué avoir engagé sous le nom de sa cousine car elle avait le cheval à l'essai. Monsieur BERMEJO est venu se présenter à la commissaire au paddock. Il lui a expliqué avoir accueilli la cavalière dans ses écuries depuis peu et ne lui a pas demandé sa licence. Il a expliqué que la cavalière avait son compte engageur et qu'il n'a pas fait attention sous quel nom elle était engagée. Ce jour là, il n'a fait que transporter le cheval sur les lieux du concours.

Attendu que par un courriel du 22 septembre, Monsieur BERMEJO, titulaire du compte engageur, a fourni les précisions suivantes. Il a certifié avoir engagé Agathe GEILLER sur BEST BOY DE LONGERIE à la demande des propriétaires qui n'avaient pas encore de compte engageur. Il a précisé que les propriétaires sont arrivées dans son écurie il y a deux mois et ont choisi une pension simple, ce qui signifie qu'il ne travaille pas le cheval et ne donne pas de cours

aux propriétaires. Il a enfin indiqué qu'il n'était pas présent au moment des faits, étant occupé avec un cheval à son camion.

Attendu que Victoria SCHNEBELEN a accusé réception de sa convocation le 15 septembre. Elle a d'ailleurs contacté les services de la FFE, offusquée d'avoir été convoquée alors qu'elle n'avait rien à se reprocher. Elle n'a pas communiqué sa version des faits et ce malgré plusieurs relances par téléphone et par courriel.

Attendu qu'Agathe GEILLER a accusé réception de sa convocation le 16 septembre. Elle n'a pas non plus communiqué sa version des faits et ce malgré plusieurs relances par téléphone et par courriel.

Attendu que la consultation du site de la FFE a révélé que :

- Le compte engageur n° 0010699F a engagé l'équidé BEST BOY DE LOGERIE sur le concours n° 201633068 du 31 juillet à SAINT SULPICE DE CAMEYRAC, mais également sur le concours n° 201624005 des 23 et 24 juillet à RIBERAC.

- A l'époque des faits, Victoria SCHNEBELEN n'était pas titulaire d'une licence compétition valide, le certificat médical rattaché à sa licence ayant été déposé le 30 septembre 2014. La cavalière a déposé un certificat médical le 5 septembre 2016, soit après le 31 juillet, date du concours litigieux.

Motifs

Considérant qu'il ressort des témoignages que Victoria SCHNEBELEN a tenté de prendre le départ sous le nom d'Agathe GEILLER.

Considérant que Monsieur BERMEJO est le titulaire du compte engageur avec lequel Agathe GEILLER a été enregistré.

Considérant que le titulaire d'un compte engageur est tenu d'une obligation de prudence et de sécurité, impliquant notamment de vérifier que le cavalier enregistré détient une licence compétition à jour et de s'assurer que le cavalier engagé est bien celui qui prend le départ.

Considérant que Monsieur BERMEJO a commis une négligence en ne prenant pas de telles précautions, d'autant que ce dernier était présent le jour du concours litigieux.

Considérant que la FFE a insisté sur le fait que Victoria SCHNEBELEN n'était titulaire d'aucune licence, et qu'à ce titre elle ne disposait d'aucune assurance ni de certificat médical de contre indication à la pratique de l'équitation en compétition.

Considérant que la FFE a rappelé les risques encourus par Monsieur BERMEJO en termes de responsabilité civile et pénale dans l'hypothèse où Victoria SCHNEBELEN aurait pris le départ et aurait été victime d'un quelconque accident.

Considérant que la FFE a requis les sanctions suivantes à l'encontre de Monsieur BERMEJO :

- Une suspension de la possibilité d'engager des cavaliers en compétition pour une durée de 6 mois, assortie d'un sursis total.

- Une amende de 500€ avec sursis.

Considérant que la FFE a précisé qu'elle se réservait le droit de poursuivre Victoria SCHNEBELEN et Agathe GEILLER.

Dispositif

Vu les Statuts de la FFE adoptés par l'Assemblée Générale du 18 juin 2013, et notamment les articles VII et VIII ;

Vu le Règlement intérieur de la FFE adopté par l'Assemblée Générale du 18 juin 2013 ;

Vu le Règlement disciplinaire de la FFE adopté par l'Assemblée Générale du 18 juin 2013, et notamment l'article 2 ;

Vu le Règlement général des compétitions 2016, et notamment l'article 1.6 ;

Vu les pièces communiquées au dossier ;

Vu et entendu le rapport de la chargée d'instruction ;

La Commission Juridique et Disciplinaire de 1ère instance, après en avoir délibéré, a pris sa décision le 4 octobre 2016.

La Commission Juridique et Disciplinaire, statuant en première instance, décide conformément à l'article 18 du Règlement disciplinaire général de la FFE, d'infliger à Monsieur BERMEJO :

- Une amende de deux cents cinquante euros (250€), à régler dans les meilleurs délais, soit payée directement, soit prélevée sur son compte engageur. La FFE se réserve la possibilité de bloquer le compte engageur de Monsieur

BERMEJO jusqu'au complet paiement de l'amende.

- Une suspension de la possibilité d'engager des cavaliers en concours pour une durée de 6 mois, assortie d'un sursis total. Conformément à l'article 21 du Règlement disciplinaire, toute suspension assortie d'un sursis est réputée non avenue si, dans un délai de deux ans après son prononcé, l'intéressé n'a fait l'objet d'aucune nouvelle sanction par un organe disciplinaire, quel qu'en soit le motif. Toute nouvelle sanction pendant ce délai emporte révocation du sursis.

Dossier n°416-17-2016

Le 4 octobre 2016, la Commission juridique et disciplinaire de première instance de la Fédération Française d'Équitation (FFE) a siégé pour statuer dans l'affaire opposant la structure Ecurie de Mangalix, adhérent, à la FFE.

Le Président de la FFE a saisi la Chargée d'instruction de première instance, Madame Constance POPINEAU, par un courrier du 13 septembre.

Composition de la Commission Ludovic de VILLELE, Président, Christian BOYER, Secrétaire de séance, Marie-Paule RAVANEL, Membre.

DÉBATS

Les parties ont été convoquées pour une audience le 4 octobre.

Étaient excusés : Monsieur FOURNAND, Madame SELO, Monsieur GARGALLO, Monsieur POINSOT, Madame D'ATTOMA.

Étaient présents : Madame CASSIN, représentante légale de l'Ecurie de Mangalix, représentée, Madame GAPAILLARD, Monsieur ROBIN, Monsieur ORMANCEY. Faits et procédure

Attendu que par un courrier du 20 juillet, Madame GAPAILLARD, Conseiller Technique National, a porté à la connaissance des services de la FFE des faits de substitution d'équidé, qui se seraient déroulés lors de l'épreuve 6 Club Poney 1 Cadet des Championnats de France de Pony Games début juillet à LAMOTTE-BEUVRON. Dans l'équipe « Les black jack

», coachée par Monsieur FOURNAND, le poney NEA DES TOURETTES aurait couru à la place du poney LEILA.

Attendu que la consultation du site FFE a révélé que sur l'épreuve précitée, l'Ecurie de Mangalix a envoyé les poneys suivants : LEILA, ROCKETTE, CALLAGHY JACK, ELYSE, SAMSON et SILMARIL en poney de réserve. Le poney NEA DES TOURETTES n'apparaissait pas sur la liste.

Attendu que Madame CASSIN a sollicité la transmission du dossier, qui lui a été communiqué le jour même en l'état, et a présenté une demande d'audition, qui a été acceptée par le Président de la Commission Juridique et Disciplinaire de 1ère instance le lendemain.

Attendu que Monsieur ROBIN, entraîneur national de Pony Games, Monsieur POINSOT, responsable de la Commission Rhône-Alpes et ancien propriétaire de l'Ecurie de Mangalix, Monsieur GARGALLO et Madame D'ATTOMA, entraîneurs d'autres équipes, ont présenté une version identique :

- Monsieur FOURNAND leur a demandé tour à tour comment engager un poney dans son équipe avant le début de la compétition lorsqu'il ne figurait pas sur la liste initiale des poneys engagés. Sur les 6 poneys de son équipe, seuls 4 étaient disponibles, donc Monsieur FOURNAND souhaitait en engager un supplémentaire. Tous ont répondu que le règlement de l'Open ne le permettait pas.

- Durant les phases de qualification, Monsieur FOURNAND a fait courir son équipe avec 5 poneys au lieu des 4 engagés.

- Lors de la finale, où les poneys étaient susceptibles d'être contrôlés, Monsieur FOURNAND n'a présenté que 4 poneys, prétextant que le 5ème était défermé.

- Plusieurs photos accompagnaient les différents témoignages, notamment une capture d'écran Facebook montrant une cavalière heureuse d'être arrivée 6ème aux Championnats de France avec NEA DES TOURETTES.

Attendu que par un courrier du 23 septembre, Madame CASSIN s'est expliquée sur ces faits. Elle a engagé les 6 poneys mentionnés sur le site de la FFE. Peu avant l'Open, elle a appris que Monsieur FOURNAND souhaitait faire cou-

rir NEA DES TOURETTES à la place de LEILA et lui a demandé de faire le nécessaire auprès de la FFE. Elle n'était pas présente à l'Open, ayant dû se rendre aux Championnats de France de Hunter au MANS. Lorsque Monsieur FOURNAND lui a annoncé qu'il était impossible d'engager NEA DES TOURETTES, elle s'est opposée à tout changement d'équidé et a demandé au moniteur d'avertir la cavalière qu'elle ne pourrait pas participer à l'Open. Plus tard, elle a appris que NEA DES TOURETTES avait remplacé LEILA.

Attendu que par un courrier du 27 septembre, Madame SELO, mère de la cavalière qui a monté NEA DES TOURETTES, a fourni son témoignage. Sa fille devait monter SAMSON mais son coach lui a dit que finalement elle monterait NEA DES TOURETTES. Le jour de son épreuve il a demandé à sa fille de dire qu'elle montait LEILA, assurant qu'il procéderait au changement d'équidé dans la journée. Sa fille n'a pas participé à la finale car LEILA était défermée. Madame SELO a accompagné sa fille à l'Open sur deux jours mais n'était pas au courant de ces faits, qu'elle a appris à travers sa convocation. Elle s'est dite choquée et furieuse par l'attitude du moniteur.

Attendu que par un courrier du 29 septembre, Monsieur FOURNAND a donné sa version. Lorsque LEILA s'est mise à boiter une semaine avant l'Open, les dirigeants et lui-même ont décidé de prendre NEA DES TOURETTES. Ils étaient tous persuadés que c'était le poney de remplacement donc personne n'a jugé utile d'effectuer de démarche auprès de la FFE. Monsieur FOURNAND s'est aperçu que NEA DES TOURETTES n'était pas engagée seulement deux jours avant l'Open et s'est dit qu'il procéderait au changement sur place. Lorsqu'il a appris qu'aucun changement de poney n'était possible, Monsieur FOURNAND a expliqué se trouver dans une impasse : comment annoncer à la cavalière qu'elle ne pourrait pas participer, et ainsi anéantir un an d'investissement physique, moral et financier. Monsieur FOURNAND a expliqué son geste de la façon suivante : « Après discussion, on apprend qu'il n'y a pas de contrôle avant la finale. On savait qu'on prenait des

risques [...] nous n'avons pas été rigoureux avec le règlement mais pas question que la petite paye les conséquences. J'aimerais dire qu'on a commis une faute mais si le règlement était plus souple il n'y aurait pas de soucis. J'assume entièrement ce que j'ai fait. Cette histoire m'a coûté mon Championnat d'Europe mais je ne regrette rien car mes cavalières ont pu réaliser leur rêve. Je tiens à préciser que je n'ai pas pris la décision seul, n'étant que le salarié du club je n'avais pas le dernier mot sur les décisions prises ».

Attendu que le 4 octobre, jour de l'audience, Madame CASSIN a produit le témoignage des personnes suivantes :

- Monsieur ORMANCEY, instructeur, était aux Championnats de France de Hunter avec Madame CASSIN et a assisté aux échanges téléphoniques de cette dernière avec Monsieur FOURNAND. Il a confirmé que Madame CASSIN a demandé à Monsieur FOURNAND de ne pas faire courir NEA DES TOURETTES.

- Monsieur SOARES, moniteur, était à l'Open pour soigner la cavalerie. Il a affirmé qu'à aucun moment il n'a géré les engagements des poneys et que Monsieur FOURNAND a pris seul la décision de faire courir NEA DES TOURETTES, et ce contre l'avis de Madame CASSIN.

- Monsieur LEDUC, vétérinaire, a indiqué que Madame CASSIN l'a contacté au mois de juin pour l'avertir que Monsieur FOURNAND se rapprocherait de lui afin d'établir un certificat d'authentification d'équidé en vue de l'Open.

MOTIFS

Considérant qu'il ressort des témoignages écrits et des débats à l'audience que les faits de substitution d'équidé sont avérés.

Considérant que Monsieur FOURNAND a reconnu par écrit avoir fait prendre le départ à NEA DES TOURETTES à la place de LEILA. Considérant que Madame CASSIN a déclaré à l'audience avoir délégué ses pouvoirs de direction à Monsieur FOURNAND concernant l'activité de Pony Games, et qu'à ce titre elle a saisi les engagements pour les Championnats de France à partir de la liste d'équidés établie par ce dernier.

Considérant que Madame CASSIN a réitéré à l'audience son témoignage écrit, selon lequel elle avait demandé à Monsieur FOURNAND de régulariser l'engagement de NEA DES TOURETTES avant l'Open et s'était opposée à la participation du poney lorsqu'elle avait appris qu'il n'était pas engagé.

Considérant que Madame CASSIN n'était pas présente à LAMOTTE BEUVRON et affirme avoir donné des consignes claires à Monsieur FOURNAND.

Considérant que les témoignages de Messieurs ORMANCEY et SOARES corroborent la version de Madame CASSIN.

Considérant toutefois que Madame CASSIN était au courant de l'intention de Monsieur FOURNAND de faire courir NEA DES TOURETTES sous le nom de LEILA.

Considérant également que si Monsieur FOURNAND semblait jouir d'une certaine indépendance dans l'organisation de l'activité de Pony Games, il était embauché en qualité de moniteur au coefficient 130 donc ne bénéficiait pas d'une délégation de pouvoirs.

Considérant enfin que Madame CASSIN n'a pas pris toutes les mesures nécessaires afin de s'assurer que Monsieur FOURNAND se conformerait à sa décision de ne pas faire courir NEA DES TOURETTES, dans la mesure où elle aurait pu se rapprocher des personnes présentes sur le site, à savoir les parents des cavaliers, l'entraîneur national ou le Commissariat général.

Considérant que la responsabilité est donc partagée entre Monsieur FOURNAND, auteur matériel de la substitution, et Madame CASSIN, dirigeant de la structure par l'intermédiaire de laquelle l'engagement a été saisi.

Considérant que les faits de substitution d'équidé ne doivent pas être banalisés, et ce quel que soit le niveau de concours lors desquels ils sont effectués.

Considérant que les risques sanitaires inhérents à une substitution d'équidé sont particulièrement graves lorsqu'ils ont lieu à l'occasion d'une manifestation sportive de l'ampleur des Championnats de France, qui rassemble plusieurs milliers d'équidés.

Considérants que la FFE a requis les sanctions suivantes :

- A l'encontre de la structure : la suspension de la possibilité d'engager des cavaliers en compétition pour une durée de 6 mois, assortie d'un sursis total et le paiement d'une amende de 1.500€, assorti d'un sursis total.

- A l'encontre de l'équipe dans laquelle a couru NEA DES TOURETTES, au nom de l'équité sportive : la disqualification.

Considérant que la FFE a indiqué qu'elle se réservait la possibilité de poursuivre Monsieur FOURNAND. Considérant que Madame CASSIN a eu la parole en dernier.

Dispositif

Vu les Statuts de la FFE adoptés par l'Assemblée Générale du 18 juin 2013, et notamment les articles VII et VIII ;

Vu le Règlement intérieur de la FFE adopté par l'Assemblée Générale du 18 juin 2013 ;

Vu le Règlement disciplinaire de la FFE adopté par l'Assemblée Générale du 18 juin 2013, et notamment l'article 2 ;

Vu le Règlement général des compétitions 2016, et notamment les articles 1.6 et 5.8.E ;

Vu les pièces communiquées au dossier ;

Vu et entendu le rapport de la chargée d'instruction ;

La Commission Juridique et Disciplinaire de 1ère instance, après en avoir délibéré, a pris sa décision le 4 octobre 2016.

La Commission Juridique et Disciplinaire, statuant en première instance, décide conformément à l'article 18 du Règlement disciplinaire général de la FFE, d'infliger à l'Ecurie de Mangalix :

- Une amende de mille cinq cents euros (1.500€), assortie d'un sursis total.

- Une suspension de la possibilité d'engager des cavaliers en concours pour une durée de 3 mois, assortie d'un sursis de 2 mois. La suspension court à compter de la notification de la décision. Conformément à l'article 21 du Règlement disciplinaire, toute suspension assortie d'un sursis est réputée non avenue si, dans un délai de deux ans après son prononcé, l'intéressé n'a fait l'objet d'aucune nouvelle sanction par un organe

disciplinaire, quel qu'en soit le motif. Toute nouvelle sanction pendant ce délai emporte révocation du sursis.

En outre, la Commission Juridique et Disciplinaire prononce la disqualification de l'équipe « Les black jack » lors des Championnats de France.

Dossier n° 417-18-2016

Le 4 octobre 2016, la Commission juridique et disciplinaire de première instance de la Fédération Française d'Equitation (FFE) a siégé pour statuer dans l'affaire opposant à Guillaume DAVID, licencié, à la FFE.

Le Président de la FFE a saisi la Chargée d'instruction de première instance, Madame Constance POPINEAU, par un courrier du 13 septembre.

Composition de la Commission Ludovic de VILLELE, Président, Christian BOYER, Secrétaire de séance, Marie-Paule RAVANEL, Membre.

DÉBATS

Les parties ont été convoquées pour une audience le 4 octobre.

Etaient excusés : Monsieur BOULARD, Monsieur SAUR, Monsieur RATEL, Monsieur PICARD, Monsieur DUBOIS.

Était présent : Monsieur DAVID.

Faits et procédure

Attendu que par un courrier du 7 juin, Monsieur BOULARD a porté à la connaissance des services de la FFE des faits de violences verbales envers un officiel de compétition, qui se seraient déroulés le 5 juin lors des Finales féminines de Horse Ball au MANS (concours n° 1614910 et 1614911), sur lequel il officiait en tant que président du concours.

Attendu que selon Monsieur BOULARD, Monsieur DAVID, entraîneur d'une équipe, aurait tenu des propos injurieux envers Monsieur SAUR, arbitre. Une première fois pendant le match, Monsieur DAVID aurait qualifié Monsieur SAUR de « ... », ce qui lui aurait valu un avertissement. Une seconde fois après le match lorsqu'il est venu signer son avertissement, il aurait lancé à Monsieur SAUR devant des spectateurs : « ... ».

Attendu que par un courrier du 7 juin, Monsieur SAUR, arbitre, a tenu la même version des faits et

a précisé qu'il a déposé plainte en gendarmerie pour propos diffamatoires et injurieux.

Attendu que par un courrier du 8 juin, Monsieur THIESSARD, délégué technique de la FFE, a indiqué qu'il n'a pas entendu les propos litigieux mais que Monsieur DAVID n'a pas nié lorsqu'il lui a dit que son attitude était inqualifiable et ne pouvait justifier des insultes.

Attendu que par un courrier du 19 septembre, Monsieur DAVID a reconnu les faits qui lui étaient reprochés, tout en précisant le contexte dans lequel il a tenu les propos litigieux. Agacé par l'arbitrage de Monsieur SAUR pendant la rencontre, Monsieur DAVID a traité ce dernier de « ... ». Monsieur DAVID a été sorti du terrain et s'est vu infliger un avertissement, ce qu'il a accepté sans contestation.

En venant signer son avertissement, Monsieur DAVID souhaitait avoir une explication avec l'ensemble du corps arbitral concernant l'arbitrage de Monsieur SAUR, qu'il jugeait dangereux pour la sécurité des cavaliers et des équidés. Monsieur SAUR lui aurait lancé « tu n'as qu'à apprendre à tes filles à monter à cheval ». Faisant preuve d'un énervement qu'il a lui-même jugé excessif, Monsieur DAVID a admis avoir insulté Monsieur SAUR de « ... ». Monsieur DAVID a reconnu que son attitude pour se faire entendre était inacceptable et inappropriée.

Attendu que par un courrier du 19 septembre, Monsieur PICARD, coach d'une équipe adverse, a indiqué ne rien avoir entendu, simplement constaté une certaine agitation en marge de la rencontre.

MOTIFS

Considérant qu'il ressort des témoignages écrits que les faits d'insultes envers un officiel de compétition sont avérés.

Considérant qu'à l'audience le mis en cause a pleinement reconnu les faits et a présenté ses excuses et ses regrets.

Considérant que le mis en cause a insisté sur le fait que les propos litigieux sont totalement faux et n'insinuent rien de vrai.

Considérant que les insultes, quel que soit l'énervement – justifié ou non – de leur auteur, n'ont pas leur place lors d'une compétition spor-

tive, que ce soit avant, pendant ou après le match, et quelle que soit la personne visée.

Considérant que la FFE a condamné fermement les incivilités sur les terrains de concours, particulièrement lorsqu'elles visent les officiels de compétition.

Considérant que la FFE a souligné qu'en l'espèce les insultes avaient été réitérées.

Considérant que la FFE a pris en compte l'attitude du mis en cause à l'audience, et notamment le fait qu'il avait présenté ses excuses.

Considérant que la FFE a requis à l'encontre de Monsieur DAVID :

- La confirmation de l'avertissement terrain ;

- Une suspension des fonctions de coach pour une durée de 3 mois, assortie d'un sursis de 2 mois ;

- La rédaction d'une lettre d'excuses à l'attention de Monsieur SAUR.

Considérant que le mis en cause a eu la parole en dernier.

DISPOSITIF

Vu les Statuts de la FFE adoptés par l'Assemblée Générale du 18 juin 2013, et notamment les articles VII et VIII ;

Vu le Règlement intérieur de la FFE adopté par l'Assemblée Générale du 18 juin 2013 ;

Vu le Règlement disciplinaire de la

FFE adopté par l'Assemblée Générale du 18 juin 2013, et notamment l'article 2 ;

Vu le Règlement général des compétitions 2016, et notamment l'article 1.6 ;

Vu les pièces communiquées au dossier ;

Vu et entendu le rapport de la chargée d'instruction ;

La Commission Juridique et Disciplinaire de 1ère instance, après en avoir délibéré, a pris sa décision le 4 octobre 2016.

La Commission Juridique et Disciplinaire, statuant en première instance, décide conformément à l'article 18 du Règlement disciplinaire général de la FFE, d'infliger

à Guillaume DAVID :

- La confirmation de l'avertissement terrain.

- Une suspension des fonctions de coach pour une durée de 5 mois, assortie d'un sursis de 4 mois. Conformément à l'article 21 du Règlement disciplinaire, toute suspension assortie d'un sursis est réputée non avenue si, dans un délai de deux ans après son prononcé, l'intéressé n'a fait l'objet d'aucune nouvelle sanction par un organe disciplinaire, quel qu'en soit le motif. Toute nouvelle sanction pendant ce délai emporte révocation du sursis.

Nouveaux adhérents du 1^{er} au 31 janvier 2017

Références

BIENVENUE AU CLUB !



ALSACE

CLAG Islandais du Langeren Kugler Pascale 4 Chemin Langeren 68140 SOULTZEREN 06 12 16 97 89

ORAF Association Jumping Saint Odile Hernandez Serge 17 Route de Boersch 67210 OBERNAI 06 84 72 63 32

ORAF LP Horses Team Peter Loic Chemin Allmendweg 67240 OBERHOFFEN SUR MODER 06 89 50 24 32

AQUITAINE

CLAG Les Ecuries La Clairière Gauldree Boileau Marjorie 974 Route de Crastille 33121 CARCANS 07 71 66 12 70

ORAF Ecurie de Lanneaud Lysik Fiona lieu dit Lanneaud 24800 CORGNAC SUR L'ISLE 06 64 73 31 00

ORAF Ecurie Pierre Delcros Delcros Pierre 1 Bis lieu dit La Renauderie 33230 COUTRAS 06 59 05 78 99

ORAF Domaine Hippique de Cahyane Vaudry Catherine 3 Route de Langoran 33670 ST GENES DE LOMBAUD 06 11 67 09 35

AUVERGNE

ORAG EARL Le Haras de l'Ardisière Mathieu Céline les Chers 63560 NEUF EGLISE 06 47 53 38 18

BOURGOGNE

ORAF Cheval Nature et Sport Beudoin Magalie Domaine Haut Jeandiot 58300 SOUGY SUR LOIRE 06 17 57 12 64

ORAG Les Ecuries de l'Aiguillon Locatelli Lena Ferme de l'Aiguillon Nord Route de Tellecey 21270 BINGES 06 49 92 60 38

ORAG SCEA Ecurie JLF Maradan Laura 354 Route d'Armont La Forêt 71480 DOMMARTIN LES CUISEAUX 06 77 28 66 35

ORAG Ecurie Christine Bolleteau Bolleteau Christine 2 rue de Verrière lieu dit Les Taches du Bas 71510 CHATEL MORON 06 83 88 33 93

BRETAGNE

ORAF Association les Cavaliers de La Cour Robert Sylvain 3 rue de La Cour 56910 CARENTOIR 06 64 96 73 34

CENTRE VAL DE LOIRE

CLAG Ecurie des Rabris Pfeiffer Johanna 63 Route Nationale 152 45190 TAVERS 06 46 75 36 65

ORAF A E C V L De Mieulle Regis lieu dit Gravier 37370 ST PATERNE RACAN 06 80 33 60 29

ORAG Ecurie Anne Laure Clément Clément Anne Laure Route de Soulangis 18340 LEVET 06 85 60 17 64

ORAG Haras du Neo Neveu Frédéric La Fosse Au Loup 37380 CROTELLES 06 43 58 84 13

CHAMPAGNE ARDENNE

CLAG Ecurie de La Vingeanne Legall Fanny 45 rue Saint Martin 52250 VERSEILLES LE BAS 06 08 84 41 69

CORSE

ORAF Horse Man Athias Loic Lotissement Les Chênes Acqua Cito 20243 SERRA DI FIUMORBO 06 17 05 59 84

CÔTE D'AZUR

ORAF Les Ecuries de Jacarels Bar Julie Cité Beaulieu Villa N 13 1971 Avenue Colonel Picot 83100 TOULON 06 02 73 86 82

ORAF Varequiwest Gasperi Sabine 1226 Chemin des Escruvelettes 83780 FLAYOSC 06 31 40 78 40

ORAG Haras du Farban Riguccini Thibaut les Plaines Sud 06420 CLANS 06 99 49 46 50

ORAG Ecurie de Collombe Soubrane Laure Domaine de Collombe 83119 BRUE AURIAC 06 28 49 04 27

ORAF les Ecuries de Maeline Lesauvage Elodie Chemin Hameau du Jonquier 83170 TOURVES 06 09 82 74 18

ORAG Ecurie Dandy Horse Ferry Isabelle 1900 Chemin du Petit Plan 83870 SIGNES 06 99 62 26 51

FRANCHE COMTÉ

ORAF Les Ecuries de Narbez Cuenot Jeremie 5 rue des Fauvettes 25270 LEVIER 06 79 07 57 42

ORAG Les Crinières du Lac Jean Prost Felicie 7 rue Pasteur 39260 MEUSSIA 06 32 51 63 53

ORAG Ecurie des 4 Lacs Roux Marie Amelie 4 C Route des Lacs 39130 LE FRASNOIS 06 84 83 21 41

ORAG SARL Seben Piquet Bénédicte 1 Chemin des Neufs Moulins 90400 BOTANS 06 23 06 15 12

ILE DE FRANCE

ORAF Equi Work de Almeida Antonio 27 rue de La Régale 77181 COURTRY 06 80 40 36 18

ORAF La Licorne Bonnetain Sylviane La Roustière 1 Chemin de La Pente 77940 BLENNES 01 60 96 09 21

ORAF Les Ecuries de La Simone trie Pellegeay Odile 33 Grande rue Verte 78610 LE PERRY EN YVELINES 06 15 30 05 23

ORAG MG Events Manzinali Gérard 91 rue du Faubourg St Honore 75008 PARIS 06 11 70 14 11

ORAG Bskoy Dressage Botton Noir Marie Anne 51 Ter Grande rue 77111 SOLERS 06 18 66 29 83

ORAG EARL du Rocher de Montmelian Dugornay Deborah La Plaine du Rocher 77210 SAMOREAU 06 70 56 06 40

ORAG SAS les Ecuries du Manoir Cario Emmanuelle 71 rue Couperin 77390 CHAUMES EN BRIE 06 08 55 65 55

ORAG Ecurie de la Pépinière Bourven Jacques 25 rue Saint Eloi 91730 MAUCHAMPS 06 08 41 48 68

ORAG Aglo Pro Equus Breyton Agnès 5 Quai Marcel Dassault le Surena 92150 SURESNES 06 18 45 39 94

ORAG Lebbihi Lea Lebbihi Lea 21 rue de La Division Leclerc 94250 GENTILLY 07 82 52 26 02

LANGUEDOC ROUSSILLON

CLAG Les Ecuries Saunier Saunier Jessica Mas La Carbonière Chemin de Trouchaud 30220 AIGUES MORTES 06 64 34 99 17

LORRAINE

CLAG SCEA l'Ecurie Heilig et Farago Pierre Jean Edouard Route de Villey le Sec La Bergerie 54840 GONDREVILLE 06 06 57 28 64

ORAG SARL de La Vigne Louis Sabine 14 Bis rue de Sancy 54560 ANDERNY 06 89 37 33 58

MIDI PYRÉNÉES

CLAG EURL L'Eperon Dusch Pauline rue du Montaigu 65390 AURENSAN 06 82 37 29 12

CLAG Sarah Vogt Vogt Sarah 1295 Route de La Boundo 81800 COUFOULEUX 06 48 60 36 34

ORAF Jump Valorisation Crenn Jean Nicolas 5 rue Sabina 31340 VILLEMUR SUR TARN 06 10 70 69 75

ORAG Julie Cuvillier Cuvillier Julie 8 Chemin du Cagomil 09160 CAUMONT 06 64 36 90 13

ORAG SCEA A Cheval Senior Schroeder Stefanie Certes 09700 GAUDIES 09 89 72 81 99

ORAG A T A E L Buseyne Mélanie lieu dit Laverand 82120 MONTGAILLARD 06 10 18 29 45

NORD PAS DE CALAIS

CLAG Dressage Maeva Hoang Hoang Maeva 22 rue du Marechal Joffre 59830 BOURGHELLES 06 30 50 70 24

ORAG Ecurie de La Monie Tissot Valérie Chemin d'ecourt St Quentin 62860 OISY LE VERGER 06 88 33 50 22

NORMANDIE

CLAG Centre Hippique de La Ferrière Guermeur Josick Hameau de La Ferrière 76360 PISSY POVILLE 02 35 74 00 96

ORAF Rêve Equin Paumier Nadia 2 Places des Erables 14750 ST AUBIN SUR MER 06 25 61 53 00

ORAG Haras de Bernières Deteix Stéphane Chemin Saint Hippolyte 14100 ST MARTIN DE LA LIEUE 06 85 41 31 85

ORAG Cavalier Autrement Fromage Edwige 12 Route du Hameau Moisy 50270 LA HAYE D'ECTOT 06 08 31 45 92

ORAG Ecurie Marine Faust Faust Marine La Boissellerie 61400 LA CHAPELLE MONTLIGEON 06 66 21 44 90

ORAG Claire Mathieu Compéti-

tion Mathieu Claire 105 Allée Paul Langevin 76230 BOIS GUILLAUME 06 77 18 75 53

ORAG Haras de Malmain Bazire Timothée 12 rue du Bourg 76740 BOURVILLE 06 08 34 63 25

PAYS DE LA LOIRE

ORAF Asso Nationale les Poneys Au Galop Madamet Cécile Hippodrome d'Eventard BP 63081 Cedex 2 49017 ANGERS CEDEX 02 06 14 79 64 87

ORAF Solaulenz Ranch Association Morat Laurent Haras du Puits Gasnier 49500 CHAZE SUR ARGOS 06 50 77 80 87

ORAG A Guilbaud Competition Guilbaud Aurore les Grandes Vignes 44650 TOUVOIS 06 43 86 74 02

ORAG Ecurie Nadot Hillereau Orlane les Martrais 44670 LA CHAPELLE GLAIN 06 86 81 16 12

ORAG Caval Equit Compétition Felgines Hugo 12 rue des Trois Ormeaux 49400 VILLEBERNIER 06 58 89 10 54

ORAG Saumur Dressage Heinrich Jorg les Saurondes Saint Hilaire Saint Florent 49400 SAUMUR 06 56 75 42 17

PICARDIE

CLAF Centre Equestre de Chigny Daniel Juan 5 Château de l'Ecouffe 02120 CHIGNY 06 60 62 25 41

CLAG Les Ecuries du Bout du Bois Jumel Elodie 15 La Ferme du Bout du Bois 60490 BELLOY 06 30 84 30 62

POITOU CHARENTES

ORAF Ecurie Jamain Salicio Jamain Igor 5 Chemin de Mouillac 16290 ST SATURNIN 06 01 98 76 53

ORAF Dynamial Milon Pierre Che de La Brande des Outards Terres de La Course 17200 ST SULPICE DE ROYAN 06 62 85 09 03

ORAG SCEA Ecurie de La Bonnieure Gaurieau Jérôme Le Bon Diable 16260 ST MARY 06 70 35 11 36

ORAG Elevage des Chomies Leveque Sylvette 4 rue de La Maison

Neuve lieu dit les Chomies 17770 BRIZAMBOURG 05 46 91 57 34

ORAG Ecurie Clover Davis Pamela Fontaine 86350 ST MARTIN L'ARS 05 49 97 15 22

PROVENCE

CLAG Chez Fado Sellier Karine Chemin de Neuvières lieu dit La Draye le Planquet 05600 EYGLIERS 06 86 66 77 89

CLAG Ecurie du Pandore Allot Olivia 77 Plage du Jai 13220 CHATEAUNEUF LES MARTIGUES 04 42 77 73 15

CLAG les Ecuries du Luberon Parraud Aurélie les Ramades 84750 CASENEUVE 06 74 52 47 36

ORAG EARL Ecurie Masteva Norblin Vanessa 460 Chemin des Figons 13090 AIX EN PROVENCE 06 14 68 30 37

ORAG SCEA D2miss Gonfard Roxane La Bastide Neuve 13610 LE PUY STE REPARADE 06 09 96 04 24

ORAG Kali Equitation Padeloup Stéphane 174 Avenue des Thermes le Clos des Thermes 84100 ORANGE 06 25 73 12 94

RÉUNION

ORAF A R V 2 E Silotia Samuel 155 rue Alfred Lacroix 97418 PLAINE DES CAFRES 06 92 86 76 78

RHÔNES ALPES

ORAF Elevage des Songes Tomas Emilie 1280 Route de Marsanne 26160 ST GERVAIS SUR ROUBION 06 81 52 96 82

ORAF Equisens Pommatau Sylvie 850 Route de Crest 26340 SAILLANS 07 70 34 67 95

ORAG Ecurie BRL Borel Axelle le Ripel 01990 ST TRIVIER SUR MOIGNANS 06 73 40 58 96

ORAG Ecuries de Clarimor Rieu Morgane Chemin de La Begure 26160 PUYGIRON 06 10 61 89 53

ORAG Blondet Marine Blondet Marine 119 rue Paul Garcin 38460 CREMIEU 06 67 84 05 88

ORAG Equi Valor Demaison Damien 234 Route de La Barque 74130 CONTAMINE SUR ARVE 06 82 39 65 83

Vous pouvez également consulter notre site: www.jpa-distribution.com

Vous pouvez également consulter notre site: www.jpa-distribution.com



2017



DEVIS GRATUIT

JPA DISTRIBUTION

89, Route de St Siméon
27500 SELLES
Tél: 02.32.41.54.27
Fax: 02.32.41.39.14
email: jpadistri@wanadoo.fr

2017
Nos Promotions
Nouveaux Produits

FABRICATION FRANCAISE DE PLAQUES ET FLOTS DE CONCOURS HIPPIQUES
TROPHEES, COUPES, MEDAILLES, SIGNALITIQUE ET SERIGRAPHIE
IMPRESSION NUMERIQUE QUADRI SUR TOUS SUPPORTS

PRIX QUALITE
Toujours de Rigueur

Téléchargement du catalogue 2017 complet sur notre site

www.jpa-distribution.com

Vous pouvez réaliser également vos maquettes sur notre site interactif



Attache et corps de nos flots en PVC
CREATION et FABRICATION FRANCAISE

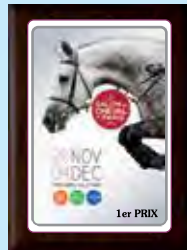


Quelques exemples
choix parmi 47 coloris
et forme de plaques

LA "MOUSTIQUE"
60 FLOTS
30 PLAQUES
€128.50 TTC

FLOT C4
PASTILLE 5,5cm
COROLLE 8cm
HAUTEUR 24,5cm

33	203
Bordeaux	Indigo
47	46
Rouge	Vert
49	44
Bleu	Orange
202	101
Bleu Ciel	Vert Clair



Plaques BOIS
à partir de 4.15 ht



LA "BENJAMINE"
100 FLOTS
50 PLAQUES
€169.50 TTC

FLOT C8
PASTILLE 6,5cm
COROLLE 11cm
HAUTEUR 28cm



P18
101x133

NOUVELLE FORME



P34
106X100

COULEURS PROMO

PERSONNALISATION
A 100% DE VOS PRODUITS
AVEC VOTRE LOGO



P22 145X101



LA "POUSSIN"
Impression Quadri

72 FLOTS
36 PLAQUES
€169.50 TTC

FLOT C9
PASTILLE 6,5cm
COROLLE 11,5cm
HAUTEUR 36,5cm



Q6 145X101



Q12
Diametre 127

LA "JUNIOR"

84 FLOTS C3 OU 96 FLOTS C5
+ 50 PLAQUES
€251.80 TTC



P32 130X111
Q5 145X101



FLOT C5
PASTILLE 7,5cm
COROLLE 12,5cm
HAUTEUR 46cm

FLOT C3
PASTILLE 55cm
COROLLE 11,5cm
HAUTEUR 27,5cm

PLAQUES FOND BLANC
OU FOND COULEUR

COUPES, MEDAILLES & TROPHEES
Grand choix sur notre site

12 COUPES PAR LOT
LOT JL1701 - 19 à 21 cm - €41,99
LOT JL1702 - 21 à 26cm - €53,90
LOT JL1704 - 28 à 32 cm - €75,95

LOT JL1702 €53.90



Impression sur plaque PVC ET METAL
de votre logo quadri



Supplément par plaque €0.50HT

DELAI 10 JOURS OUVRABLES SINON TARIF EXPRESS
ATTENTION AUX DELAIS EN AVRIL ET MAI

On en parle au club-house

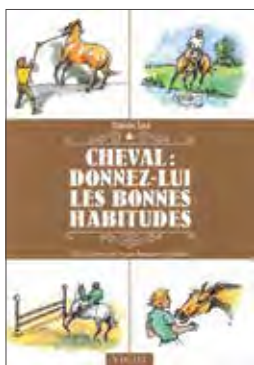


Attelage

50 Conseils pour l'attelage de Claude Lux est un guide pratique pour mettre son cheval à l'attelage.

Après le choix du cheval, des harnais, de la voiture et le dressage du cheval, vient la partie pratique avec le dressage du cheval d'attelage, la randonnée attelée et l'attelage en paire. L'ouvrage illustré de dessins de Cécile Miller et de photos de Thierry Segard se conclut avec le chapitre du bricoleur sur les adaptations et réparations.

Très Claude Lux. Très pratique. Editions Vigot. 128 pages. 22 €.



Cheval bien habitué

Cheval : donnez-lui les bonnes habitudes de Claude Lux illustré par Yvan Benoist-Gironière fait le tour de la vie quotidienne du cheval au club et à l'écurie, au travail, en extérieur et en randonnée, en pâture et pendant le transport.

Petit traité d'éducation frappé au coin du bon sens.

Editions Vigot. 96 pages. 19,90€.

14-18 L'autre Hécatombe

Sous le titre **14-18 L'autre hécatombe**, Claude Milhaud enquête sur la perte de 1 140 000 chevaux et mulets pendant la Grande Guerre.

Cette enquête inédite traite d'une question totalement ignorée des ouvrages historiques généraux.

Dans ce livre documenté notamment avec les archives du Service historique de la Défense, l'auteur, vétérinaire et spécialiste de l'utilisation militaire des équidés, identifie et explique les causes et conséquences immédiates des pertes en chevaux et mulets enregistrées au cours du conflit.

Collection Histoire et culture équestres.

Editions Belin. 280 pages. 24 €.



GESCA



Le 19 décembre 2016, le GESCA, Groupe des Entreprises du Secteur Cheval en Agriculture, a réuni ses représentants dans les locaux de la FFE, à Boulogne.

Après quelques mots introductifs de Serge Lecomte, président de la FFE et de Thierry Sodoir, président de GESCA, les travaux conduits par le GESCA au niveau français et européen ont été présentés. Les échanges avec les présidents Serge Lecomte, Dominique de Bellaigue, de la Société Le Trot, Eric Rousseaux de la Société Française des Equidés de Travail, et Jean-Pierre Colombu, Vice-Président de France Galop ont permis d'apporter des réponses aux questions posées sur les différents dossiers et en particulier sur l'actualité, les perspectives et les actions du dossier de la TVA.

UNIC



Erik Grandière

Olivier Boisbault a recruté Erik Grandière comme directeur de l'UNIC. Ce vétérinaire issu du monde des courses prend la relève de Jean-Yves Camenen qui reste chargé de la Chine, en tant que conseiller du président. Estelle Rewega devient directrice du développement.

IFCE



Jean-Michel Marchand

Le maire de Saumur, Jean-Michel Marchand, est le nouveau président du conseil d'administration de l'Ifce qui compte 22 membres, 11 personnalités qualifiées dont Serge Lecomte, Emmanuel Feltesse, Pascale Boutet, Olivier Klein, Louis Romanet, Yves Chauvin... 7 représentants de l'Etat, dont Sophie Dubourg pour le Ministère des sports, et 4 représentants du personnel.

Le nouveau directeur général est Jean Cézard, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts.



Jean Cézard

Jean Leroy

Président de la Ligue équestre de Franche-Comté et de l'Etrier Bison-tin pendant plus de 40 ans, Jean Leroy est décédé le 26 janvier à l'âge de 95 ans.

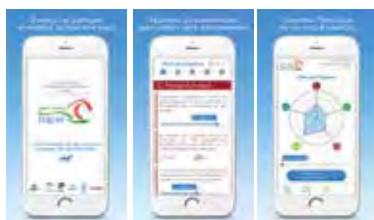
Il était le père de la cavalière de concours complet membre de l'équipe de France Marie-Christine Duroy de Laurière qu'il avait mise à cheval et formée depuis l'âge de 8 ans.

SURFER ET SORTIR

Bien-être équin

Les signataires de la Charte pour le Bien-être équin, AVEF, FFE, FNC, France Galop, GHN, Le Trot, ont fait réaliser par Perspicapp Studio l'application **Bien-être équin : mes pratiques** pour autoévaluer ses pratiques en matière de bien-être équin. L'application téléchargeable sur l'Apple Store et Google Play permet aux professionnels de la filière de faire le point, de façon ludique, sur leurs pratiques en matière de bien-être équin et d'identifier les formations adaptées à leurs besoins et accompagnées par le VIVEA.

Saisir Application Bien-Etre Equin dans les moteurs de recherche.



de discuter via la messagerie interne et même de créer et de partager ses annonces. Grâce à la géolocalisation, U-dada propose, via l'abonnement mensuel professionnel, de partager ses services aux utilisateurs pour se faire connaître. De leur côté, les cavaliers bénéficient d'un service de recherche simple, pertinent et pratique.

Saisir Application U-Dada dans les moteurs de recherche.

Tournée Gruss



Quintessence, le spectacle équestre et aérien d'Alexis Gruss avec les Farfadais part en tournée. 40 chevaux, 23 Artistes et 10 musiciens pour 2h30 de spectacle. Moins 10% sur présentation de la licence FFE. Réservations www.alexis-gruss.com ou 01 45 01 71 26.

Les dates : Nice Palais Nikaia 11-12/03. Marseille Le Dome 14-15/03. Lyon La Halle Tony Garnier 18-19/03. Saint-Etienne Zénith 21-22/03. Grenoble Palais des Sports 25-26/03. Dijon Zénith 28-29/03

Strasbourg Zénith 1^{er}-02/04. Metz Arènes 4-5/04. Lille Zénith Aréna 8-9/04. Amiens Zénith 11-12/04. Rouen Zénith 15-16/04. Caen Zénith 18 & 19/04. Le Mans Antarès 22-23/04. Brest Aréna 25-26/04. Nantes Zénith 29-30/04. Limoges Zénith 2-3/05. Toulouse Zénith 6-7/05. Montpellier Zénith 9-10/05.

Versailles



L'avantage licence pour l'Académie Equestre de Versailles est accordé au guichet sur présentation de la licence. Le tarif réduit est de 22 € au lieu de 25 €. Spectacle actuel : **La Voie de l'Ecuyer** les week-ends et certains mercredis.

www.acadequestre.fr

Chambord

Visitez Chambord à tarif réduit sur présentation de la licence 2017 pour l'entrée au château et pour les activités équestres en haute saison : spectacle de chevaux et rapaces et balade en calèche.

www.chambord.org



Fais-nous rêver

Après 20 ans d'existence et 1 000 projets labellisés, Fais-nous rêver est le plus important programme français de détection, d'accompagnement et de développement de projets d'éducation par le sport.

L'édition 2017 labellisera 100 projets et primera 6 grands projets en 2017.

Vous avez un projet qui contribue à l'insertion des jeunes, à la réussite éducative et au vivre ensemble dans nos territoires, candidatez en ligne sur le site <http://faisnousrever.com> avant fin avril.

Petites annonces FFE newlook

Le site des petites annonces FFE a été rénové. Désormais quatre grandes entrées en photo permettent de trouver plus facilement les Poneys/Chevaux, les Véhicules/Matériels, les Emplois Offres / Demandes et les Autres annonces : élevage, pensions, immobilier, stages et randonnées, services.

<https://annonces.ffe.com>.

U-Dada

U-Dada est une application mobile destinée aux cavaliers pour la gestion du quotidien de leur cheval : fiche descriptive, planning d'entraînement, soins, alimentation, compétitions...

Interactif, U-Dada permet de partager meilleurs moments, photos, vidéos,

Avantages licence

Gruss, Versailles, Chambord... Pensez à rappeler à vos cavaliers les avantages de la licence 2017 pour s'assurer, sortir, voyager, s'équiper, s'organiser... Particulièrement utile à l'abord des vacances. Détails à la page www.ffe.com/cavalier/Avantages.

Une seule
passion !



Une seule
licence !

